

POUR

LES SERVICES PUBLICS

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 206, FÉVRIER 2018

A young girl with dark hair tied back, wearing a grey and white striped shirt and a red backpack, is sitting at a wooden table. She is looking at a laptop screen which displays a blue abstract image. The background shows a blurred indoor setting with other people and tables.

**Salaires et pensions :
question centrale**

**Action publique :
Vers moins d'emploi et plus de précarité**

**Le numérique :
question d'école**

À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN repose sur un système alternatif et solidaire : la mise en commun de l'épargne de tous pour financer les projets de chacun.
Comme plus d'1,5 million de Sociétaires, faites confiance à la CASDEN !



L'offre CASDEN est disponible
dans les Délégations Départementales CASDEN
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur casden.fr

Suivez-nous sur    



CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique



17
Le numérique :
question d'école



7
Salaires et pensions
question centrale



8
Laïcité à l'école :
que cherche
le ministre ?



10
Action publique
La FSU demande
un Grenelle



13
Rentrée 2018
Retour des suppressions
d'emplois



15
Rapport Mathiot
Le lycée impossible



24
C'est demain
Quand l'Afrique s'éveille



28
2018
au théâtre



30
Rencontre
avec
Nadia
Vadori-Gauthier

Revue de la
Fédération Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0720-S07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Grégory Bekhtari,
Sandrine Charrier,
Pierre Garnier,
Matthieu Leiritz,
Jacques Mucchielli,
Marie-Rose Rodrigues-Martins.
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
7, rue Emile LACOSTE
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
clotilde.poitevin@comdhabitude.fr
Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Crédit photo couverture :
Rivaud/Noja
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €
Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



Joint à ce numéro, un
8 pages spécial « Pour en
finir avec les violences faites
aux femmes »

ÉDITO

Améliorer le pouvoir d'achat : une promesse qui doit être tenue !

Pour les plus de 5 millions d'agents de la Fonction publique, comme pour de nombreux retraité-es, l'année 2018 s'annonce mal. En effet, contrairement à ce qu'avait promis Emmanuel Macron lors de la campagne présidentielle, leur pouvoir d'achat va baisser. Ce gouvernement se plaît à dire qu'il fait ce qu'il a dit : alors, chiche ! Mais pour l'instant, les fonctionnaires servent de variable d'ajustement pour que le déficit ne dépasse pas les 3 % du PIB et il faudrait attendre que la situation économique s'améliore... Pourtant, selon l'OFCE, si certains voient leur pouvoir d'achat diminuer, « 5 % des ménages les plus aisés verraient le leur progresser de 1,6 % ». Alors, Président des riches ? Cela y ressemble fort. La FSU ne compte pas en rester là ! Elle appelle à nouveau à l'action toutes et tous les agents de la Fonction publique fin mars/début avril, dans une unité qu'elle espère la plus large possible, pour obtenir un rendez-vous salarial digne de ce nom. Augmenter nos salaires, c'est aussi reconnaître mieux nos métiers, nos missions, nos qualifications. Le Président, qui en ce début d'année, appelle toutes et tous à s'engager devrait déjà reconnaître l'engagement des agents de la Fonction publique qui chaque jour ont à cœur le bon fonctionnement des services publics. Pour les défendre, pour conforter le rôle de la Fonction publique, la FSU est pleinement engagée !



Bernadette Groison

Yémen : un pays en miettes

Trois ans d'une guerre dont les conséquences humanitaires sont catastrophiques ont conduit à réduire le Yémen en miettes : 10 000 morts et une situation politique et sociale plus que chaotique. Un rapport de l'ONU décrit ce pays comme « une myriade de petits États qui se font la guerre, mais aucun n'a le soutien politique ou la force militaire suffisants pour rassembler le pays ou parvenir à une victoire militaire sur le terrain. »

Le Yémen est le terrain d'une guerre entre l'Arabie Saoudite, à la tête d'une coalition de pays arabes sunnites, et l'Iran chiite. Les houthistes, rebelles soutenus par l'Iran, contrôlent les institutions au nord du pays. Pour sa part, le président Hadi, en exil, ne contrôle plus rien. Au Sud, un mouvement très divisé prône l'indépendance. Selon les experts de l'ONU, de nombreux groupes concurrents, armés et financés par la coalition arabe, luttent contre les houthistes et contre Al-Qaïda. Fragmentation mais aussi risque de contagion « en un conflit régional plus large » notent les experts, alors qu'au Yémen, 22 millions de personnes ont désormais besoin d'une aide humanitaire d'urgence.

Nationalisme Mauvais vent d'Est

Un vent mauvais souffle en Europe, celui du nationalisme. Aujourd'hui, dans trois États – Hongrie, Pologne, Tchéquie – les électeurs ont porté au pouvoir des gouvernements anti européens, aux discours anti-étrangers, anti-Roms et franchement réactionnaires. Comment les mouvements syndicaux locaux vivent-ils cette situation ?

Dans ces trois pays, le syndicalisme est en situation de relative faiblesse, illustré par des taux de syndicalisation longtemps en fort recul : environ 12 % en Hongrie et Pologne, 17 % en Tchéquie, chiffres officiels difficilement vérifiables. Minoritaire, le syndicalisme y est souvent fragmenté – pas moins de 6 organisations reconnues en Hongrie – ou divisé sur des bases historico politiques. Ainsi en est-il de Solidarnosc en Pologne face à la fédération OPZZ issue des anciens syndicats officiels liés au défunt pouvoir communiste. Par ailleurs, le syndicalisme est souvent actif au niveau de l'entreprise ou de



Un syndicalisme divisé en Pologne.

la branche professionnelle, peu enclin à des manifestations de masse, en dépit d'exceptions notables tel le mouvement mené par le syndicat enseignant ZNP (OPZZ) contre la réforme de l'Éducation polonaise en 2016. Face aux pouvoirs conservateurs, qu'il s'agisse du PIS polonais, des nationalistes Viktor Orban ou, récemment réélu président, Milos Zeman en Tchéquie, les syndicats locaux n'apparaissent guère comme source d'opposition. Plusieurs raisons peuvent l'expliquer : les ravages de l'ultralibéralisme qui

a suivi la fin des régimes communistes ont laminé ces organisations, d'autant que les gouvernements successifs ont fait le choix d'une économie ouverte, basée sur l'attractivité d'une main-d'œuvre qualifiée et peu coûteuse. La part des salaires dans le PIB des pays d'Europe de l'Est et Centrale (PECO) serait inférieure de 7 % à ce qu'elle est à l'Ouest. Dans ces conditions, avec une population sensible aux discours alarmistes sur l'immigration, les syndicats se concentrent sur les revendications salariales et les conditions de travail. ♦

Matthieu Leiritz

Slawomir Broniarz : « retour de contenus éducatifs religieux et patriotiques »

C'EST L'ACTU

Comment ZNP perçoit-il l'action du gouvernement dirigé par le PIS ?

Nous évaluons de façon très critique la politique éducative du gouvernement. Nous constatons le rapide démantèlement de la plupart des réformes datant de 1999. Nous assistons au retour de contenus éducatifs religieux et patriotiques, comme avant 1989 et la fin de la dictature. Près de 6 000 enseignants ont perdu leur travail, et beaucoup doivent exercer dans plusieurs écoles pour disposer d'un emploi à plein-temps.

Les libertés syndicales sont-elles remises en cause ?

Pas directement. Le gouvernement maintient l'apparence d'un dialogue social dans l'Éducation, il organise des réunions et groupes de travail. Mais aucune de nos critiques n'est prise en compte. La collecte de 950 000 signatures pour exiger un référendum sur une réforme de l'éducation a été ignorée. Les amendements sont examinés avec une telle rapidité – un mois – qu'il est impossible

d'exprimer un avis motivé. Le droit de peser sur les propositions d'amendement dans le cadre des travaux du parlement est limité, il est impossible de présenter des véritables critiques.

ZNP s'inscrit-il dans une logique d'opposition au gouvernement ?

ZNP a organisé 20 mouvements de protestation ces deux dernières années. Nous coopérons avec des organisations non gouvernementales et des associations représentant les parents, les enseignants, les militants et les pouvoirs locaux responsables du fonctionnement des établissements scolaires. Nous cherchons également à ce que les partis d'opposition incluent dans leurs programmes des propositions sur l'Éducation qui correspondent aux attentes des communautés éducatives représentées par ZNP.



Slawomir BRONIARZ, président du syndicat polonais ZNP.

Mouvements sociaux

Mobilisations : comme s'il en pleuvait

Les services publics et leurs salariés sont visés par des mesures de régressions sociales. La FSU se positionne en fer de lance pour des mobilisations unitaires qui doivent s'inscrire dans la durée.

La ligne en réalité ne change guère, depuis le tournant de 2013 : améliorer l'attractivité de l'entreprise France aux yeux des investisseurs étrangers, reçus en grande pompe à Versailles, étape pour le sommet de Grands de la Terre à Davos. Dès lors, si l'on peut se féliciter de l'abandon de l'aéroport de Notre dame des Landes, l'ensemble des réformes menées et envisagées s'inscrit dans une logique favorisant employeurs et investisseurs, la dépense publique – les services publics, les salariés du public – étant considérée comme un fardeau à alléger.

D'où une réforme fiscale clairement tournée vers les plus riches, les suppressions de postes dans l'Éducation annoncées pour la rentrée prochaine, le processus de réforme de l'action publique sur le modèle anglo saxon, les projets



Ce contexte social chargé incite à des actions pour gagner.

de regroupements de collectivités, ainsi que, sous couvert de volonté modernisatrice la réforme du bac et du lycée – trop coûteux – et celle de l'accès au supérieur. Faute de financer l'enseignement supérieur selon ses besoins, et abandonnant de fait toute ambition de démocratisation du système éducatif, priorité est donnée à une sélection qui n'ose cependant avouer son nom, par crainte des réactions légitimes de colère.

Car ça et là les salariés réagissent, qu'il s'agisse des personnels des EHPAD, ou des tra-

vailleurs en centre pénitenciers, ou d'équipes éducatives locales, exaspérées par la dégradation des conditions d'études, et d'abord des élèves et étudiants des classes populaires.

Ce contexte social chargé incite à des actions pour gagner. La FSU appelle les personnels à se mobiliser et recherche toutes les possibilités de construire ces actions dans l'unité syndicale la plus large.

La FSU mobilise

La question des salaires et des pensions est centrale dans la journée d'action et de grève unitaire que la FSU, après le succès du 10 octobre, a décidée pour la fin de mars ou début avril.

La FSU rendra également public en avril son projet pour une Fonction publique ambitieuse et rénovée, face à l'opération gouvernementale « Action publique 2022 ».

La FSU appelle au succès de la journée de mobilisation des retraités le 15 mars prochain, pour défendre le pouvoir d'achat.

Dans l'Éducation, la FSU appuie toutes les actions de lutte contre les suppressions de postes tant dans le premier degré où elle organise une mobilisation nationale déclinée par des alertes sociales dans

Réforme de l'ISF

Suite à l'adoption de la loi de finance 2018, l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) remplace l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). L'IFI s'applique aux personnes physiques détentrices d'un patrimoine immobilier d'au moins 1,3 million d'euros, sur la base de sa valeur de vente. L'épargne, les titres financiers, les placements (assurances vie...) ne seront plus taxés. Le gouvernement prétend que cette mesure encouragera les contribuables qui en bénéficient à orienter leur argent vers l'investissement productif. Outre que le fiasco du CICE illustre la fausseté de ce mode de raisonnement, le manque à gagner de 3,2 milliards d'euros a entraîné des mesures d'austérité comme la hausse de la CSG, le gel du point d'indice et le report du PPCR. Face au « président des riches », la FSU défend une grande réforme pour une fiscalité juste assurant la redistribution des richesses.

les départements et la nécessité de baisser les effectifs dans les classes, que dans le second degré.

Elle sera à l'initiative le 7 février pour porter les revendications sur les conditions de rentrée, la carte scolaire et les réformes en cours.

Dans le second degré, après l'initiative de février contre la sélection dans l'accès au supérieur, elle appelle à la réussite de la journée de grève sur les conditions de rentrée 2018, la réforme du lycée et du bac préparée par le rapport Mathiot. La fin de l'hiver sera peut-être pluvieuse, qu'importe ! Si elle est chaude. 🔥

Matthieu Leinitz

Consultation citoyenne sur l'orientation des jeunes

Une plateforme participative citoyenne a été lancée par le CESE. Une première consultation aura lieu du 8 au 23 janvier sur le thème « Orientation des jeunes : quelles solutions ? » L'objectif de cette consultation (élèves, professeurs, parents...) est de recueillir l'expression citoyenne pour la porter auprès des pouvoirs publics. Le recueil d'avis permettra de nourrir le projet d'orientation des jeunes qui sera soumis au vote de l'assemblée plénière du CESE le 11 avril. Six thématiques seront abordées dans la consultation (offre de formation, les stéréotypes de sexe, accompagner, réduire le stress, faciliter l'insertion, décider de son orientation). Une synthèse destinée à rendre compte de la diversité des arguments intégrera toutes les contributions. La FSU s'inscrit positivement dans cette initiative et invite les citoyens à y participer.

Formation professionnelle

Les annonces concernant la réforme de l'apprentissage auront lieu d'ici quelques jours. Des modifications en profondeur des missions de service public des enseignants des lycées professionnels sont envisagées. La prétendue « revalorisation de la voie professionnelle » consistera à mettre en place des Secondes à champs professionnels et des mixages des parcours. Ces mesures ne serviront qu'à répondre aux entreprises qui ne s'engagent pas sur des contrats de trois ans et qui exigent des jeunes plus « matures » en apprentissage. Le gouvernement menace de n'octroyer la taxe d'apprentissage qu'aux établissements accueillant des apprentis, ce qui empêcherait le fonctionnement des lycées professionnels à la rentrée 2018. Nous reviendrons sur ce dossier dans un prochain POUR.

Retraités

Une baisse inacceptable

Les mauvaises nouvelles s'accumulent pour les retraités qui entendent bien répliquer par la mobilisation le 15 mars, pour la défense de leur pouvoir d'achat.

Au 1^{er} janvier 2018, la CSG augmente de 1,7 point, ce qui se traduit par une baisse nette des pensions (34 euros mensuels pour une pension de 2000 euros). Le gouvernement la justifie par un « effort pour les jeunes générations », mais elle se traduira par une baisse d'aide apportée par les anciens à leurs descendants et ascendants, et ce sans élever le pouvoir d'achat des actifs, notamment des fonctionnaires.

Cette nouvelle baisse s'ajoute à une longue liste d'attaques contre le pouvoir d'achat des retraités : la pension sera à nouveau gelée en 2018, quand augmenteront les complémentaires santé, et de nombreuses taxes pesant également sur les retraités.

L'intersyndicale retraités du



Le gouvernement justifie les hausses de la CSG par un « effort pour les jeunes générations ».

groupe des 9, construite depuis 2014, poursuit ses mobilisations.

En janvier, de nombreux retraités ont déposé dans les préfectures une carte de vœux rappelant leurs revendications. Ils interpellent les parlementaires sur la loi de financement de la sécurité sociale.

Le groupe des 9 a également appelé les retraités à participer à la mobilisation du 30 janvier des personnels des EHPAD. Une journée d'action unitaire est prévue le 15 mars, à l'appel du groupe des 9 (CGT - FO - CFTC - CFE/CGC - FSU - FGR/FP - UNRPA - Solidaires - LSR).

Pour les retraités, solidaires avec les salariés actifs, l'heure est à la mobilisation. ♦

Matthieu Leiritz

EHPAD

Grève suivie pour les moyens

L'ensemble des organisations syndicales, SNUTER-FSU, CGT, CFDT, FO, CFTC, UNSA et SUD ont appelé à une grève très suivie le 30 janvier dans les EHPAD.

La ministre de la santé Agnès Buzyn avait affirmé que les difficultés dans les EHPAD relevaient d'un problème de management et non de moyens. Ces déclarations ont exaspéré les salariés qui savent pertinemment que les insuffisances en effectifs et moyens sont

reconnues par tous. Leurs conditions de travail et l'accueil des résidents se détériorent : manque de personnel, suppression des contrats aidés, réforme de la tarification introduite par la loi vieillissement, accroissement des cadences, alors que les pouvoirs publics continuent d'affirmer la priorité de la prise en compte des besoins des personnes âgées.

Les conséquences sur les personnels et les résidents se tra-

duisent par une maltraitance institutionnelle diagnostiquée par les salariés et les syndicats et confirmée par la commission des affaires sociales de l'Assemblée et le rapport d'information sur la mise en œuvre de la loi vieillissement. Les revendications portent sur une amélioration des conditions de travail : un agent ou salarié par résident (plan solidarité grand âge pour la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie),

la suppression de la réforme de la tarification, le maintien de tous les postes, une amélioration des salaires, des carrières dans un cadrage national. Face à l'unanimité, la ministre a annoncé le déblocage de 50 millions supplémentaires en plus des 100 inscrits au budget 2018 de la sécurité sociale. Premier succès mais qui ne satisfait pas les salariés et organisations. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins



FSU

La question des salaires et des pensions est centrale

Chaque et chacun a pu le constater sur sa feuille de paye de janvier, nos traitements ont baissé, notamment en raison de la hausse de la retenue pour pension civile. La baisse est encore plus marquée pour nos collègues retraités qui voient leur pension baisser en raison de l'augmentation de la CSG.

Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, avait fermé la porte: il n'y aurait pas en 2018 de rendez-vous salarial, c'est-à-dire de discussions sur la revalorisation du point d'indice. En clair, une nouvelle perte annoncée de pouvoir d'achat pour les fonctionnaires. La grève unitaire du 10 octobre, menée à l'initiative notamment de la FSU, très suivie, l'a rouverte. Olivier Dussopt, récent secrétaire d'État à la Fonction publique, répondant à un courrier de 8 organisations syndicales – à l'exception de FO – n'exclut plus l'ouverture de discussions salariales au printemps.

Les chiffres sont têtus: le gel du point d'indice entre 2010 et 2015 se sera traduit par une baisse de pouvoir d'achat de... 9%! Et passée l'embellie de

2016, un nouveau recul de 1,2% en 2017. S'y ajoutent les effets de la surcotisation retraite (prélèvement supplémentaire de 0,27% dès le 1^{er} janvier 2018) et ceux du rétablissement du jour de carence.

Seule l'avancée de la carrière, par le passage d'échelons supplémentaires pour certains, permet de limiter une dégradation de notre pouvoir d'achat, laquelle ne risque pas d'améliorer l'attractivité déjà en berne de nos métiers.

Hors de question pour la FSU de se contenter d'une hypothèse de discussions. C'est pourquoi la FSU s'engage vers une action intersyndicale de grève dans toute la Fonction publique au mois de mars ou début avril et continue le com-

bat contre le gel des pensions, dans le cadre du groupe des 9 de l'intersyndicale retraités, avec en perspective une initiative nationale le 15 mars. La mobilisation des trois volets de la Fonction publique apparaît d'autant plus nécessaire que le ministre Olivier Dussopt dit réfléchir à une « *décorrélation du point d'indice* », c'est-à-dire que le point d'indice n'aurait plus la même valeur selon les administrations, pensant sans doute d'abord aux collectivités territoriales, dans un premier temps. La FSU défend une conception unitaire de la Fonction publique, qu'il s'agisse des conditions de travail ou de rémunération... ou des luttes. ♦

Matthieu Leiritz

Islande: le paradis de l'égalité

Un pays où l'égalité entre salariés serait réelle, sans distinction de genre, ethnique ou d'orientation sexuelle, ça existe! L'Islande, à l'avant-garde sur les questions d'égalité, vient de voter une loi instaurant l'égalité salariale effective dans le secteur public comme dans le privé. À compétence égale, les entreprises de plus de 25 salariés auront l'obligation de payer leurs employés de façon égale. L'Islande est en passe de réduire totalement les inégalités salariales entre femmes et hommes d'ici 2022.

Femmes: égalité salariale

« Les femmes gagnent toujours 9% de moins que les hommes à poste équivalent et 25% en moyenne de moins, tous postes confondus, c'est inadmissible », clame la ministre du travail! Pour réduire cette fracture, Muriel Pénicaud annonce la proposition du gouvernement: une réunion des partenaires sociaux sur l'égalité salariale pour élaborer un plan d'action. L'ambition qu'elle affiche, avec le Premier ministre et Marlène Schiappa (secrétaire d'État à l'Égalité entre les femmes et les hommes), est de supprimer cette différence de 9% pendant le quinquennat. Pour y parvenir, la ministre en appelle notamment à plus de transparence dans les entreprises et à une amélioration des recueils d'indicateurs permettant de comparer les situations des hommes et des femmes en la matière. « Cette question doit devenir un sujet prioritaire du dialogue social », plaide la ministre, évoquant notamment « des programmes de rattrapage salarial étalés sur plusieurs années » en cas d'« écarts démesurés » dans les entreprises. Écartant l'idée d'une nouvelle loi, la ministre souligne que « depuis 2013, plus de 3 000 entreprises » n'ayant pas d'accord sur l'égalité professionnelle ni de plan d'action « ont été mises en demeure », 157 ayant été « sanctionnées ». Il y a certainement des progrès à faire, donc dans un pays où l'égalité est gravée dans la loi depuis 1972.



Que cherche le ministre ?

Le ministre de l'Éducation nationale a défendu récemment une laïcité imprégnée des traditions... chrétiennes (« pourquoi pas des crèches dans les écoles ? »). Il juge nécessaire d'installer un « conseil des sages de la laïcité, composé d'experts issus de tous les horizons ».

Avec l'appui d'unités laïcité, dans les académies composées de professionnels chargés de prévenir et intervenir en cas d'atteinte de cette valeur, il souhaite « établir des stratégies pédagogiques pour former à l'esprit critique et à l'enseignement du fait religieux ». Ramener la formation des enseignants sur cette question à l'élaboration de stratégies pédagogiques en dit long sur sa conception du métier. Le ministre décrit aussi des enseignants « démunis », qui « capitulent » lorsqu'ils sont confrontés à des manquements à la laïcité. Par ailleurs, interrogée par des députés sur l'enseignement du fait religieux, Souâd Ayada présidente du Conseil supérieur des programmes l'a qualifié de « dogmatique », servant à « apaiser et flatter », « lié au vivre ensemble mais pas au souci de vérité ». L'un et l'autre travestissent une réalité beaucoup plus complexe. En effet, si l'étude du fait religieux, présente depuis longtemps dans les programmes scolaires (histoire, arts, sciences, lettres...), et l'enseignement moral et civique en place depuis 4 ans sont perfectibles, ils ne méritent pas une telle caricature, ni une telle ignorance de la façon dont les enseignants et personnels d'éducation prennent ces questions en charge. On peut s'interroger sur le réel but poursuivi.



Françoise Lorcerie, directrice recherche au CNRS.

© ABBY/PHIL

Point de vue

Laïcité à l'école

Comment promouvoir la laïcité aujourd'hui ?

Ce n'est pas la même chose selon qu'on pense au principe en général ou au rôle spécifique de l'École à cet égard. D'une façon générale, l'État doit avoir un discours clair sur le principe, un discours adossé aux droits, aux libertés, qui fait place à l'altérité. Quant au ministère de l'Éducation, il a en outre une mission éducative sur la laïcité. Il s'agit non seulement de faire connaître le principe, mais de le faire aimer, autrement dit de faire sentir sa valeur. La Ligue de l'enseignement s'y est attelée depuis 30 ans. Il serait judicieux de s'emparer de ses travaux (on peut voir son site).

Le Conseil des sages peut-il avoir un rôle dans cet objectif ?

La question se pose. Les conflits sous-jacents semblent aigus. À preuve, la composition du Conseil n'est pas encore arrêtée alors que sa présidente a été désignée mi-décembre. Ce conseil a été présenté comme une instance qui traiterait du quotidien des problèmes de laïcité à l'école. En avons-nous besoin ? À l'école, le quotidien

est traité par la pédagogie, et de plus il y a des référents laïcité à tous les niveaux.

Mais peut-être ce conseil pourrait-il expliciter la philosophie de la laïcité. Comment vivre en commun en ayant de la considération les uns pour les autres ? L'Observatoire de la laïcité, lui, reste adossé au droit. Leurs rôles seraient alors complémentaires.

La question des mères voilées en sorties scolaires relance-t-elle le débat ?

Le président Macron a amorcé un discours inclusif sur les questions de laïcité et de religion en France, mais ce dis-

cours n'est pas encore calé pour faire référence. Les déclarations récentes du ministre de l'Éducation sur les mères voilées qui accompagnent les sorties le montrent, et elles constituent un mauvais message envoyé aux associations de parents, ainsi qu'aux personnels. Cela crée de la confusion dans les écoles et autour, cela accroît la crispation à l'égard des signes d'islam dans la vie sociale. Alors que la ministre précédente cherchait à apaiser en mettant l'accent sur le geste professionnel, cela risque de renouer avec un débat clivant. ♦

Propos recueillis par Marie-Rose Rodrigues-Martins

Mères voilées : un non sujet

Le ministre de l'éducation nationale a agité le sujet des mères voilées qui encadrent des sorties scolaires, dimanche 10 décembre. Exprimant un avis personnel, il a estimé qu'un parent accompagnant une sortie scolaire ne devrait « normalement » pas porter de signe religieux. Il oublie qu'en 2013, le conseil d'État a rendu un avis. Les parents accompagnant des sorties scolaires ne peuvent être considérés comme des agents auxiliaires du service public, donc ne sont pas soumis à la neutralité religieuse imposée aux enseignants. L'opinion personnelle du ministre est contraire à la jurisprudence et au contenu du livret laïcité qui figure sur le site de son ministère. Au quotidien les enseignants dialoguent avec les familles et les situations conflictuelles sont très marginales.

Prisons

Une crise profonde

La nouvelle agression d'un surveillant par un détenu radicalisé a servi de détonateur. La mobilisation des personnels, par son ampleur, est révélatrice de leur exaspération.

Pour le SNEPAP-FSU, l'État doit garantir la sécurité de tous les personnels pénitentiaires et les droits des détenus.

Car les agressions survenues interviennent dans un contexte lourd : une surpopulation endémique – 70 000 personnes en établissement pénitentiaire – qui aggrave les violences carcérales et l'épuisement professionnel, mais aussi une augmentation de la population radicalisée et violente sans véritable doctrine spécifique de traitement pénitentiaire ni même de régime de détention adapté et stabilisé.

Le syndicat réclame une meilleure formation des personnels en matière de traitement du



Le SNEPAP-FSU réclame une meilleure formation des personnels en matière de traitement du phénomène de radicalisation violente.

phénomène de radicalisation violente. D'autant que les agents doivent également traiter d'autres comportements liés aux addictions, aux troubles psychiatriques, aux violences qui pèsent lourd au quotidien. Devant une telle crise, le SNEPAP-FSU exige un recrutement massif, la réouverture du chantier statutaire pour les conseillers et directeurs de prévention et d'insertion pénitentiaire, la compensation par l'indemnitaire du report de PPCR

pour l'ensemble des personnels, ainsi qu'une politique de titularisation des agents contractuels et la création du corps des psychologues.

Enfin, l'ouverture d'une réflexion sur les métiers pénitentiaires : les personnels ne sont pas des porteurs de clés ! La sortie de délinquance doit se penser comme un processus de réhabilitation, nécessitant un accompagnement par des équipes pluridisciplinaires (personnels de surveillance, personnels d'insertion et de probation, psychologues). ♦

Sandrine Chamrier

Loi asile-immigration

Un « état d'abjection »

Le projet de loi asile-immigration a été présenté le 11 janvier et provoque depuis lors une vague de désapprobation, jusque dans les rangs de la majorité présidentielle. Inscrit dans une optique de dissuasion migratoire, il prévoit la prolongation de la rétention pour les expulsables et de la retenue administrative pour vérification du droit au séjour. Pour l'essentiel, ces mesures entérinent la division entre deux catégories de migrants – ceux qui « mériteraient » d'être accueillis et les autres – et visent à durcir le traitement de ceux dont la

demande d'asile serait irrecevable : les déboutés, celles et ceux venant de pays dits « sûrs » et les migrants économiques. Si on y ajoute les probables mesures de différenciation de traitement entre mineurs français et étrangers isolés, toute la politique migratoire du pouvoir constitue une très notable aggravation des politiques précédentes.

Alors que sur le terrain la répression est déjà extrême sur les migrants (destruction de matériel, gazages) et que leur traque se poursuit jusque dans les centres d'hébergement, les

réactions se multiplient. Le Défenseur des droits a exigé le retrait de la circulaire Collomb, l'écrivain Yann Moix a interpellé directement le président sur la répression à Calais et le chercheur au CNRS Jean-François Bayart a dénoncé un « état d'abjection ». La FSU participe aux États Généraux des Migrations qui défendent un accueil digne de l'ensemble des migrants et va proposer à toutes les organisations syndicales un appel pour le respect de leurs droits. ♦

Grégory Behrari

8 mars :
on ne lâche rien

La journée du 8 mars ne se « fête » pas. Elle n'est pas la journée de la femme mais celle de lutte pour les droits des femmes. C'est une journée internationale de convergence des luttes : pour refuser la domination jusqu'à ce qu'elle cesse. FSU, CNDP, CGT, Solidaires... appellent à participer aux actions initiées sur tout le territoire (grèves, débrayages, rassemblements, manifestations). L'égalité doit être un levier pour l'émancipation de toutes et tous. La FSU organise le 8 mars au SNEP-FSU de Paris une journée de débats avec l'intervention de chercheurs et une conférence de presse.

Évaluation(s) :
colloque du SNES-FSU

Les 120 collègues présents ont débattu des enquêtes internationales avec Nathalie Mons, présidente du CNESCO et des outils développés par la DEPP avec Fabienne Rosenwald, sa directrice. Avec Laurent Talbot, maître de conférences en sciences de l'éducation, le débat a montré que l'évaluation en classe était trop souvent traitée de manière idéologique et prescriptive. Fabienne Maillard, professeure à l'université Paris 8, et Pierre Narbonne (SNPI-FSU) ont montré à partir de l'exemple des BTS et de la voie professionnelle qu'il est possible de construire un diplôme en cohérence avec les enseignements et avec la poursuite d'études.

Notre-Dame-des-Landes

Le mercredi 17 janvier dernier, le gouvernement a annoncé l'abandon du projet d'aéroport sur Notre-Dame-des-Landes. Une décision salubre face à un projet destructeur de terres agricoles, et qui fait suite à plus de 10 ans de contestation par un large mouvement. Ce site est devenu au cours de ces années une zone d'expérimentations, d'activités agricoles, de transition écologique. Le dialogue doit maintenant prévaloir pour offrir une solution respectueuse des habitants et des terres préservées.

Repas sans porc « anti-républicains » ? Le maire de Beaucaire en croisade

Depuis le 8 janvier 150 élèves sur les 600 fréquentant les cantines scolaires de Beaucaire dans le Gard sont à la rue, ne bénéficiant plus de menus de substitution. Pour le maire frontiste Julien Sanchez la cantine doit être un sanctuaire. En réaction un grand pique-nique républicain a été organisé. Pour Laure Cordelet du rassemblement citoyen de Beaucaire « le maire tente ainsi d'imposer une vision dévoyée de la laïcité. » Une pétition est à l'ordre du jour.

Chauffage des bâtiments publics

Dans le cadre du plan Climat Air Énergie, la Ville de Paris met en place cet hiver la supervision numérique des systèmes de chauffage de ses bâtiments publics. Objectif : réaliser 30 % d'économie d'énergie d'ici 2020 et d'atteindre la neutralité carbone du territoire en 2050. Chaque année, 670 Gigawattheures sont consommés dans les 3 600 établissements publics parisiens (écoles, crèches, piscines...), soit un coût de 30 millions d'euros pour le chauffage, premier facteur de pollution avec les transports.

Convergence nationale des services publics

La FSU poursuit son engagement dans la démarche de la convergence nationale des services publics qui regroupe plusieurs organisations syndicales CGT, FSU et Solidaires. Elle organisera une conférence de presse, diffusera le questionnaire sur le plan gouvernemental CAP 22 relatif aux services publics et à la fonction publique. Elle organisera un colloque national le 24 mars 2018 afin de rendre publics ses résultats.

Fonction publique

Des inquiétudes qui se confirment

Le premier comité interministériel de la transformation publique s'est réuni le 1^{er} février.

Il permet de clarifier les orientations inquiétantes du gouvernement concernant l'avenir de la Fonction publique. Si celles-ci aboutissent, elles la transformeront en profondeur. La FSU demande depuis des mois des discussions et un réel dialogue social. Elle découvre aujourd'hui que, sans qu'il y ait eu de réelles concertations avec les organisations syndicales, des décisions seraient déjà prises comme l'objectif d'aller vers une rémunération différenciée notamment au mérite, le développement d'un management centré sur l'individualisation, le recours aux contrats pour « donner davantage de souplesse dans les recrutements ». Ces objectifs constituent une attaque contre les conditions d'emploi des agents. La FSU propose au contraire depuis des mois un chantier sur les recrutements et les pré-



Sans réelles concertations avec les organisations syndicales, des décisions seraient déjà prises.

recrutements mais sûrement pas pour aller vers moins d'emplois ni plus de précarité. La qualité des services publics à rendre aux usagers, leur nécessité sur l'ensemble du territoire et la défense de l'intérêt général appellent au contraire à créer des emplois qualifiés pérennes et de qualité. Quant à la question du rendez-vous du printemps sur les rémunérations, la FSU ne se contentera pas d'un simple

« point d'étape » mais réaffirme sa demande d'un dialogue salarial digne de ce nom, c'est-à-dire débouchant sur une amélioration significative pour tous les agents.

La FSU sera donc présente et active dans la concertation à venir.

Elle appelle les agents à s'engager et à se mobiliser pour leur avenir comme pour celui de la Fonction publique et pour la défense de leur pouvoir d'achat dès fin mars/début avril. ♦

Pierre Garnier

Loi « société de confiance »

Le « droit à l'erreur » instauré

L'Assemblée nationale a adopté la loi « pour un état au service d'une société de confiance ».

Point important : l'instauration d'un « droit à l'erreur » qui permettra, sous réserve d'être « de bonne foi », d'éviter des sanctions de l'administration dès le premier manquement. En outre, le texte prévoit une dispense expérimentale de justificatif de domicile pour les demandeurs de carte nationale d'identité, passeport, per-

mis de conduire ou carte grise. Une facture de téléphone pourrait suffire.

L'article 26 autorise le gouvernement à légiférer par ordonnance pour autoriser, en vue « de faciliter la réalisation de projets de construction » les maîtres d'ouvrage « à déroger », sous conditions, à certaines règles de construction. L'Assemblée nationale a également validé la généralisation de la pratique du « rescrit »,

qui permet de solliciter une réponse écrite de l'administration en cas de doute dans certaines situations et de s'en prévaloir en cas de contrôle. Le gouvernement dispose d'un délai de deux mois après la promulgation de la loi pour remettre au Parlement un rapport sur l'application de cette règle du « silence vaut acceptation » et « sur les moyens de réduire et limiter les exceptions à ce principe ». ♦ M. L.

Fonction publique

Un modèle social

Le débat ouvert par le Président Macron sur l'avenir de la Fonction publique et des services publics risque de déboucher sur une profonde remise en cause de notre modèle social au lieu de le conforter. D'autant qu'il pose comme préalable l'objectif de baisse des dépenses publiques de trois points dans le PIB d'ici à 2022. Macron avait d'ailleurs annoncé ses intentions lors de sa campagne pour l'élection présidentielle en parlant d'un statut général des fonctionnaires « inadapté » et en prévoyant la suppression de 120 000 emplois sur le quinquennat... La loi de finances 2018 reflète un véritable désarmement budgétaire de l'État avec la diminution programmée et assumée des recettes.

La FSU dénonce l'affirmation du Premier ministre selon laquelle la dépense publique serait « une addiction française » dont il conviendrait de



La France n'est pas « malade » de ses services publics.

se désintoxiquer. La France n'est pas « malade » de ses services publics. Elle a fait des services publics, auxquels les citoyens sont très attachés, un des piliers de son modèle social. Si la France a surmonté une partie de la crise sociale et économique, c'est bien grâce à eux.

Pour la FSU, la modernité et l'efficacité des services publics

nécessite plus des humains mieux formés et en nombre suffisant, que le seul recours à l'informatisation des procédures. Le statut des fonctionnaires, pérennisé et conforté, doit l'emporter sur le renvoi aux hiérarchies locales. La Fonction publique souffre du manque de moyens d'un travail collectif mais aussi du développement du nouveau management public qui a fragilisé ce travail collectif. ♦

M. L.

La France sur-administrée ?

Un rapport de France Stratégie, publié en décembre, fait tomber quelques idées reçues sur la Fonction publique. Ainsi « *La prise en compte de toutes les dépenses montre que l'écart avec les autres pays développés est plus resserré qu'on ne croit* ». De plus, la France, qui a fait le choix de prestations sociales publiques et élevées, n'est pas particulièrement atypique. On compte dans notre pays 90 emplois publics pour 1 000 habitants. Loin de la Norvège où on en dénombre 159. En France, les dépenses publiques de fonctionnement et d'investissement sont élevées, comme ailleurs ! Mais elle se distingue par contre, le principal poste des dépenses publiques étant constitué par les prestations sociales (santé, retraite, chômage, logement, famille, minima sociaux). France Stratégie voit donc dans une France comparée avec les pays de l'UE et de l'OCDE, une nation plus socialisée qu'administrée.

Privatisations

Le modèle libéral australien

Depuis 20 ans, dans un contexte de mise en concurrence exacerbée des économies nationales, les réformes de la fonction publique se multiplient.

De la Suède au Canada, en passant par l'Australie, les recettes sont toujours les mêmes, calquées sur le privé : réduction des effectifs, diminution des protections statutaires au profit de l'individualisation des carrières, renforcement du néo management.

L'Australie a ainsi mené au pas de charge dans les années 90

une série de réformes libérales, regardées attentivement en Europe. Privatisation des télécommunications, des banques (Commonwealth Bank), des aéroports, ainsi que du transport ferroviaire, réduction du nombre de fonctionnaires. En 1999, le Public Service Act, met fin à la sécurité d'emploi dans la fonction publique fédérale australienne.

Parallèlement sont instaurées des primes salariales en fonction du rendement, la décentralisation des décisions d'em-

bauche et de licenciement, les négociations individuelles plutôt que collectives. La disparition des critères d'ancienneté dans l'avancement et les affectations au profit du seul mérite individuel, dans le but affiché de rendre la Fonction publique plus concurrentielle et plus productive, est aussi convoquée. Cette Nouvelle Gestion Publique (NGP) a servi de référence à de nombreuses réformes libérales des fonctions publiques dans le monde.

Steve Sedgwick, commissaire

australien à la fonction publique, déclarait à propos de cette expérience : « *Au cours des vingt dernières années, la fonction publique australienne s'est concentrée sur l'amélioration de sa productivité et de son efficacité grâce à de profondes réformes organisationnelles et financières.* » Dans l'Australie d'aujourd'hui, où se creusent les inégalités sociales, la question de la qualité des services rendus aux citoyens se pose. ♦

M. L.

Semaine de l'ESS à l'École

La seconde édition de la « semaine de l'Économie Sociale et Solidaire à l'École » se déroulera du 26 au 31 mars 2018. Cette action est portée par l'ESPER (l'Économie Sociale Partenaire de l'École de la République) dont la FSU est membre, mais aussi par l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'École) et Coop FR, avec les soutiens du Ministère de l'Éducation Nationale et du Ministère de la Transition Écologique. Durant cette semaine, dans de nombreux établissements et écoles, des événements permettront de sensibiliser les élèves et les enseignants sur l'importance et les spécificités de l'économie sociale et solidaire qui permet de concilier l'activité économique et les valeurs d'égalité, de démocratie et de solidarité. Pour plus de précisions, voir : <https://semaineessecole.coop/>

Non titulaires

Pour un plan de titularisation

La FSU a demandé, notamment par son action du 8 novembre, qu'un plan de titularisation soit mis en discussion. La seule réponse à cette demande est une réunion du comité de suivi du plan Sauvadet* le 6 avril.

La FSU demande que l'ensemble des organisations de fonctionnaires y soient convoquées car il n'est pas question de se contenter d'un bilan du « Sauvadet » sans tracer des perspectives concrètes pour la suite. Elle interviendra pour un plan qui améliore significativement les conditions d'éligibilité.

Il devrait également intégrer la question de dispositifs plus contraignants pour l'administration pour ne pas reconstituer un vivier de non titulaires et une amélioration des conditions d'emploi des non titulaires actuels.

La FSU continue de s'opposer aux suppressions de contrats



Les suppressions de contrats aidés (CAE-CUI) vont continuer de dégrader les conditions de travail de l'ensemble des agents.

aidés (CAE-CUI) car elles vont continuer de dégrader les conditions de travail de l'ensemble des agents. De même, la non-compensation annoncée des CAE-CUI revient à nier les besoins et la qualité des services publics. La FSU continue d'appeler les personnels à s'opposer à cet état de fait inacceptable et à exiger

des recrutements de fonctionnaires en regard de besoins permanents avérés. Elle s'adresse dans un courrier commun avec l'ensemble des organisations syndicales (sauf FO) au ministère de l'action et des comptes publics pour exiger l'ouverture de discussions et prépare la poursuite de l'action. ♦

Sandrine Charrier

* Loi de 2012 visant à faciliter l'accès au statut de fonctionnaire des agents contractuels.

Seine-Saint-Denis

La protection maternelle et infantile (PMI) en danger

Un projet de réorganisation du pôle solidarité présenté en octobre 2016 auprès des cadres, avec la mise en place de maisons départementales des solidarités, remet en cause l'existence de 18 centres de protection médicale infantile (PMI) d'ici 2022.

Les salariés et organisations syndicales se mobilisent depuis plusieurs années pour refuser les logiques comptables à l'œuvre dans cette réorganisation au détriment de la qualité de l'accueil et du soin apporté aux habitants du

département le plus pauvre d'Île-de-France. La création de 22 maisons départementales des solidarités avec l'aide sociale à l'enfance (ASE) et PMI fusionnées sous l'autorité d'un responsable unique, l'évolution des services actuels en mission d'expertise avec un simple rôle technique rendent crédible la menace de disparition à moyen terme des centres de PMI dans le 93. Autre constat préoccupant : un nombre de postes vacants élevé sans qu'un véritable

recrutement ne soit mis en place. La fusion des équipes et le contexte de restrictions croissantes conduiront à se concentrer sur les missions communes et les publics en difficultés.

Les organisations syndicales SNUTER-FSU, CGT, SNMPMI et SUD exigent le recrutement de personnels correspondant aux postes vacants, de porter à quatre l'effectif minimum des équipes, de garantir le maintien du maillage de proximité des PMI et de s'engager dans un

plan exceptionnel de recrutement de médecins.

La mobilisation a fait reculer la direction : sept centres seront fermés ou fusionnés au lieu des 18 d'ici 2021, des contractuels seront recrutés sur l'enveloppe de postes vacants et les vacations des médecins augmentées de 50 euros. De plus, une campagne de candidatures avec la publication de vacances de postes sera menée. La mobilisation continue. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Rentrée 2018

Retour des suppressions d'emplois



Les suppressions d'emplois de stagiaires dans les deux ordres d'enseignement se traduisent par une baisse importante des postes offerts aux concours.

L'enseignement scolaire, qui fait partie des missions dites « préservées » n'est doté d'aucun emploi supplémentaire.

Dans le premier degré, pour lequel la priorité est réaffirmée, 4 961 emplois de titulaires sont créés, et 2 161 emplois de stagiaires sont supprimés. Les créations sont censées financer le dédoublement des classes de CE1 de

REP + mais n'y suffiront pas. Dans le second degré, 2 600 emplois de stagiaires sont supprimés, ce qui pour le ministère n'est que la prise en compte du « niveau réel des recrutements en 2017 ». Le

ministère continue d'affirmer sans démonstration que ces suppressions seront sans impact sur les « moyens d'enseignement », confondant à dessein les postes non pourvus aux concours de recrutement et les moyens horaires attribués aux académies. Alors que 26 000 élèves supplémentaires sont attendus, on assiste à une vaste opération de redéploiement entre les académies mais les plus touchées sont celles qui concentrent les difficultés sociales avec un fort poids de l'éducation prioritaire. Les suppressions d'emplois de stagiaires dans les deux ordres d'enseignement se traduisent aussi par une baisse importante des postes offerts aux concours. Cela constitue un changement de cap majeur qui marque un renoncement de ce gouvernement à traiter la crise de recrutement. Les autres métiers ne sont pas mieux lotis : 200 suppressions

États généraux des SEGPA

160 PE, PLP et PLC étaient réunis à Paris à l'initiative de la FSU pour débattre de l'avenir des SEGPA. Ces états généraux font suite aux étapes locales de débats organisés sur tout le territoire qui ont permis de faire le point sur la dégradation des conditions d'accueil des élèves et d'enseignement depuis la nouvelle circulaire et de construire des alternatives. La mise en place de mesures hors cadre réglementaire, souvent imposées, remet en cause l'enseignement adapté et la qualité de l'offre (formation des enseignants et plateaux techniques insuffisants, groupes classes sans cadrage, individualisation des parcours difficile, projets entravés...). Les syndicats de la FSU ont, à l'issue de cette journée, lancé un appel précisant les revendications portées et demandé une audience au ministère.

d'emplois de personnels administratifs alors que le début de rattrapage de ces dernières années est resté très en deçà des dégâts causés par les années de RGPP. Aucune création d'emplois de CPE, ni de Psy-EN, ni de personnels médicaux sociaux. Le ministre prompt à dire aux enseignants ce qu'ils doivent faire dans leur classe, s'exprime peu sur ces sujets, pourtant de sa responsabilité première. Détériorations des conditions d'étude et d'encadrement des élèves, des conditions de travail des personnels sont à attendre pour la prochaine rentrée. ♦

Sandrine Charrier

Portable à l'école : interdiction ou usage maîtrisé ?

Le 10 décembre 2017 le ministre Blanquer a relancé le débat en annonçant une interdiction effective pour la rentrée 2018. Or la loi interdit actuellement l'usage des téléphones dans les établissements scolaires. Mais elle s'applique sur le terrain avec une marge de tolérance. Le ministre suggère un confinement des appareils (casiers ?). De plus les portables étant des outils numériques ne conviendrait-il pas de former les élèves à leur utilisation. « Apportez votre équipement personnel de communication » (AVEC) pourrait être une solution à l'équipement massif des élèves. Mais ce n'est pas sans coût ni sans poser de problème. (Installation de logiciels différente, égalité de traitement, sécurité – piratages possibles –, réglementation, puissance de l'infrastructure).

Sommet européen de l'éducation

Le premier sommet européen de l'Éducation s'est tenu à Bruxelles le 25 janvier avec l'intention de promouvoir une école innovante, inclusive et capable de mieux lutter contre les inégalités. Est intervenu le président d'Espérance Bantueles, un réseau d'écoles privées hors contrat, qui promeut des discours très ambigus sur le respect des programmes, des réseaux de soutien ancrés dans un milieu catholique traditionaliste et des résultats loin de faire la preuve d'une capacité à faire renouer les élèves avec la réussite scolaire. Comment cela pourrait-il constituer un modèle d'éducation pour la Commission Européenne ?

Colloque sur le métier d'enseignant

Le SNUipp-FSU organise à Paris les 3 et 4 avril un colloque intitulé : « Enseigner : un métier d'exécutant ou de concepteur ? » Deux jours pour débattre sur la question des pratiques, sur celles de la démocratisation de l'école et de la professionnalité enseignante. Un moment fort, où chercheurs, praticiens et acteurs de l'école échangeront afin de créer un élan de transformation. Inscription : <http://support.snuipp.fr/colloque>

Nice : policiers dans les écoles

Christian Estrosi annonce l'arrivée de policiers municipaux non armés dans quelques écoles de Nice. Jean-Michel Blanquer a approuvé cette expérimentation, précédemment rejetée par Najat Vallaud-Belkacem. Depuis la rentrée 2016 qui a suivi l'attentat sur la Promenade des Anglais, le maire a mis en place des vigiles devant les écoles, remplacés depuis par 160 policiers. Pour le Snuipp, la présence de ces policiers, plutôt anxiogène, n'est pas utile toute la journée, les enseignants, en professionnels, savent assurer la sécurité de leurs élèves. Le recrutement d'auxiliaires vie scolaire serait plus utile.

Assises de l'école maternelle

Des inquiétudes sur l'avenir de l'école première

Le ministre de l'Éducation organise en mars des assises de la maternelle. Si tous les acteurs de cette première école trouvent l'idée pertinente l'orientation proposée interroge.

Le ministre annonce une « refonte » de l'école maternelle qui devrait prendre appui sur l'expertise du médiatique neuropsychiatre Boris Cyrulnik, spécialiste de la petite enfance. Si le principe d'une école « sécurisée » emporte l'adhésion – bien que le principe d'une école bienveillante soit inscrit dans les programmes 2015 – celui d'une école qui rétablirait les « bains de langage » et le « tout vocabulaire » pose problème. L'enfant, pour grandir,



Le ministre annonce une « refonte » de l'école maternelle.

a besoin de développer des compétences au travers de

modalités spécifiques et d'activités de manipulations, de jeux. Il grandit en comprenant qu'il apprend, en devenant capable de reconnaître ses réussites dans les domaines d'activités définis par les programmes.

Mais c'est aussi en agissant sur les effectifs, sur la complémentarité enseignant/ATSEM, sur l'aménagement de l'espace, sur le regard croisé avec les membres des RASED, sur les relations école/familles... que l'école deviendra sécurisante. Tout en restant exigeante. Pour faire grandir.

C'est ce que le SNUipp-FSU a décidé de porter aux assises de la maternelle. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Éducation nationale

Un conseil scientifique : pour quelles missions ?

Jean-Michel Blanquer vient de créer un conseil scientifique de l'Éducation nationale qu'il a installé le 10 janvier dernier.

Selon le ministre, le conseil aura pour mission « d'éclairer la décision politique sur les grands enjeux éducatifs de notre temps » et de « nourrir la réflexion pédagogique en mettant à la portée de tous les résultats de la recherche de pointe ». Il pourra formuler des recommandations à l'intention des professeurs. Les prérogatives, mais aussi l'orientation à

venir de cette nouvelle instance soulèvent de nombreuses questions. Les indices fournis par sa composition interrogent. La moitié de ses membres est issue des sciences cognitives tandis que des parts entières de la recherche en éducation en sont absents, comme les didactiques disciplinaires ou la sociologie des apprentissages. De plus, nombre de ses membres sont proches de l'association « Agir pour l'école », créée par le très libéral Institut Montaigne. Dans tous les cas, la désigna-

tion de nouveaux prescripteurs enjoignant à suivre de bonnes pratiques ne correspond pas aux attentes des enseignants. Ils sont en revanche demandeurs d'une formation continue de qualité. Elle devrait prendre en considération leurs besoins de terrain et mettre à leur disposition les résultats de la recherche dans l'ensemble des domaines qui ont trait à l'éducation afin de nourrir leurs pratiques au service de la réussite des élèves. ♦

Grégory Bekhtari



© C. CHARRIER

Rapport Mathiot

Le lycée impossible

Le rapport Mathiot pose les bases d'un « nouveau baccalauréat pour construire le lycée des possibles ». Ce projet de lycée, inspiré de l'Université, est conçu pour un lycéen qui n'existe pas, à savoir l'élève qui serait autonome avant d'apprendre à l'être, comme une sorte d'entrepreneur de sa vie... Dès 15 ans.

Le projet de réforme conçu par la mission Mathiot échauffe une organisation des enseignements, qui amène le lycéen à construire en partie son parcours sur la base de sa possible orientation post-bac, anticipée dès la Seconde. Les enseignants deviendraient ainsi les premiers acteurs d'une orientation faisant émerger le projet et les aptitudes de chaque élève. Les lycéens devraient choisir de renforcer certains de leurs enseignements dès le second semestre de Seconde et se décider en fin d'année pour un menu de deux disciplines majeures associées à des enseignements mineurs. Ils pourraient toutefois changer ce menu en fin de Première et chaque semestre pour les mineures. Le baccalauréat vient couronner ces cursus individuels, sous une

forme réduite avec un contrôle continu. Dans ce schéma, les voies disparaissent au profit de combinaisons de modules pensés isolément.

Ce projet complexe a des allures de changement pour le changement, au mépris de la réalité des établissements. On ne voit pas en quoi il améliorerait la préparation des élèves à l'enseignement supérieur, mais on voit bien comment la suppression des voies générale et technologique et l'éclatement des séries compliqueront l'organisation des lycées, des enseignements, et

les choix des élèves socialement les plus fragiles.

Le dimanche 28 janvier, le ministre de l'Éducation nationale a clairement tranché en actant le cadre du nouveau baccalauréat, conformément au programme présidentiel. Les détails et les modalités de l'examen sont mis en discussion d'ici le 14 février, jour où la réforme du bac sera présentée en conseil des ministres. La réforme de l'organisation des enseignements et des programmes doit suivre dans la foulée. ♦

Sandrine Charrier

CROUS : emplois titulaires obligés

La loi « déontologie » a renforcé le principe selon lequel les emplois permanents de l'État sont occupés par des fonctionnaires. Les CROUS qui employaient précédemment leurs personnels ouvriers sous contrat de droit public doivent désormais recourir à l'emploi titulaire.

Le 4 mai 2017, un protocole d'accord encadrant les conditions de la fonctionnarisation de ces personnels a été signé entre le MENESR, la direction du CNOUS d'une part et la FSU, la CGT et la CFDT d'autre part. Celui-ci contient nombre de garanties, en matière de rémunération et de poursuite de carrière notamment, pour les personnels ouvriers qui opteraient pour la fonctionnarisation dans la filière ITRF. La FSU est très active pour que celle-ci soit la plus avantageuse possible pour les agents.

Parcours sup : sélection à l'université

Après l'échec largement médiatisé des affectations post-bac l'an dernier, le gouvernement installe, sous couvert d'une plus grande efficacité, la sélection à l'entrée de toutes les filières universitaires.

Avant même qu'une loi soit publiée, Parcours Sup est devenu la façon de choisir son affectation après le bac. Les futurs bacheliers doivent s'inscrire sur une plateforme en exprimant 10 vœux de formation dans lesquelles ils seront ou non acceptés.

De façon nationale, des « attendus » ont été définis, et dans les universités on pousse à la rédaction rapide d'attendus spécifiques. Lorsqu'on lit ces prérequis, on est frappé par leur ambition. Maîtrise de la langue écrite, maîtrise d'une LV, capacité à travailler en autonomie sont certes des objectifs au lycée mais ils ne sont, dans la plupart des cas, qu'en cours de réalisation. S'y ajoute pour certaines formations (Droit...) un formulaire à remplir en ligne. Les lycées diffusent des fiches avenir qui seront un des éléments de la sélection par les universités. Elles comportent des éléments classiques (notes et appréciations sur la réussite) et des éléments moins communs (engagement, esprit d'initiative, au lycée et extrascolaire ; cohérence avec le projet de formation motivé).

Triés par des algorithmes locaux peu transparents, les candidatures seront classées en fonction d'attendus qui rejettent a priori certains profils de lycéens. Dissuasive, bureaucratique et sélective, Parcoursup est à la mesure d'un projet qui organise la relégation de nombreux bacheliers désormais jugés inaptes à poursuivre des études à l'université.

IR L'institut de recherche FSU propose un colloque

Salariat, les alternatives avec le syndicalisme, inventer un autre futur

mardi 27 mars 2018 – PARIS

Inscription gratuite mais obligatoire auprès du centre de formation de la FSU : <http://formation.fsu.fr>

Thèmes abordés sous forme de dialogues entre les animateurs du chantier de recherches « Alternatives Syndicales » Christian Laval, Guy Dreux, Francis Vergne, ... et des intervenants extérieurs.

- **Émanciper le salariat :** Quelles voies imaginer pour l'émancipation du salariat ? Institution d'un salaire à vie, conquête d'une sécurité sociale professionnelle intégrale ? Dialogue avec Bernard Friot, du Réseau Salariat et un représentant de la CGT.
- **Un autre droit du travail est possible :** Quelles propositions pour un code protecteur du salariat : unifier le contrat de travail, repenser la représentation des personnels ? Dialogue avec Emmanuel Dockes.
- **Productrices et producteurs, sauvons-nous nous-même :** Reprises d'entreprises, Scops, actions engagées pour gagner du pouvoir dans et sur l'entreprise témoignent de la capacité de résistance mais aussi d'initiative et d'invention sociale des salarié-e-s. Sur quelles voies poursuivre et aider au succès de ce mouvement ? Dialogue avec Benoît Borrits.
- **Égalité professionnelle, la longue marche :** Face aux discriminations subies par les femmes, comment renforcer nos capacités d'agir, impliquer l'ensemble de la société – les hommes, les entreprises et les services, les institutions – rendre effective l'égalité ? Dialogue avec des camarades de Solidaire.
- **Ré instituer les services publics :** Comment repenser l'avenir des services publics aujourd'hui démantelés et mis en marché par l'État néolibéral ? Dialogue avec Gérard Aschieri.



24 €

Deux nouveaux livres



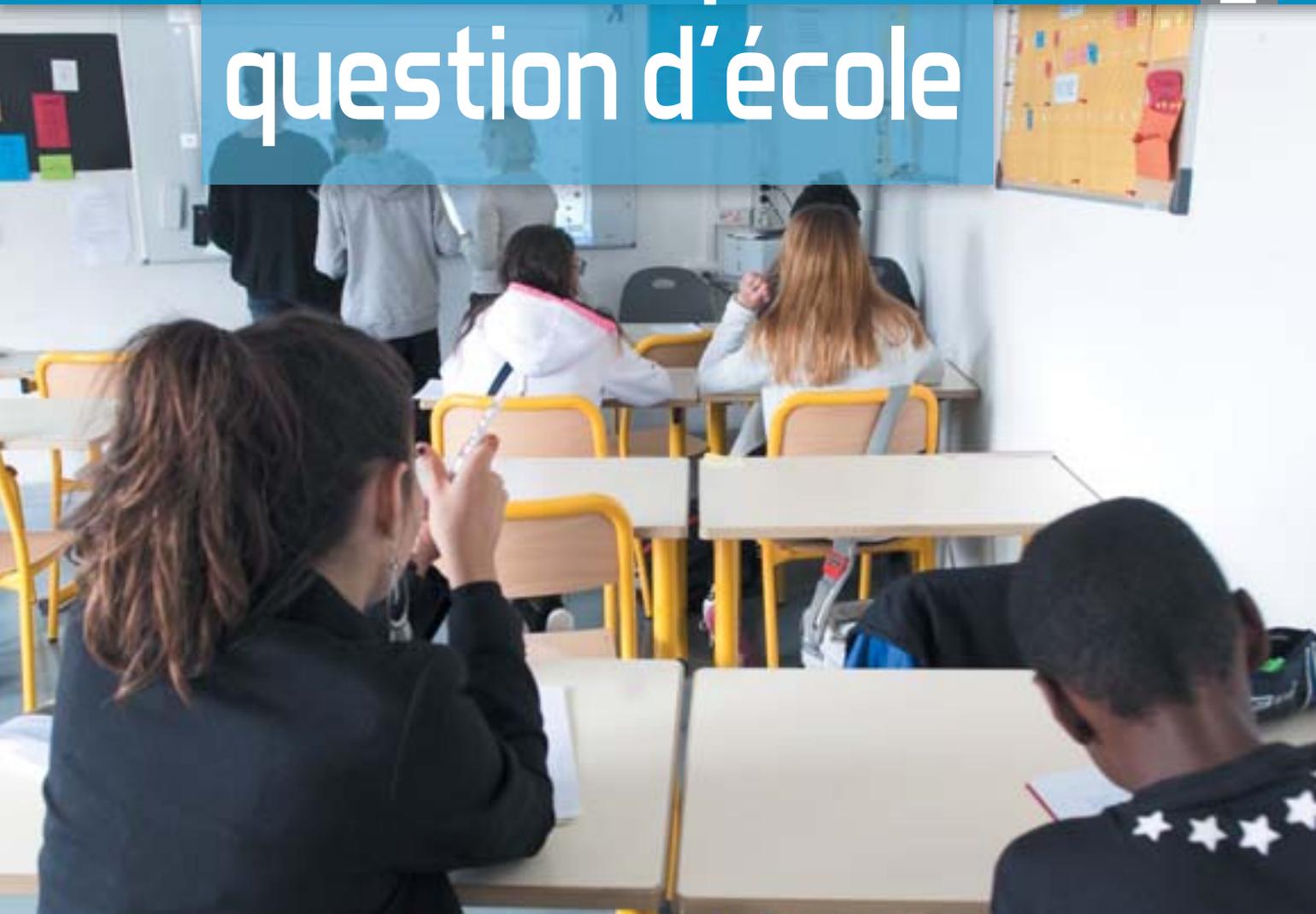
7 €

Institut de recherches de la FSU

104, rue Romain Rolland, 93260 LES LILAS – Tél. : 01 41 63 27 60 – E-mail : institut@institut.fsu.fr – Site Internet : www.institut.fsu.fr

Accompagné du chèque de règlement (2 € de frais de port en sus/livre)

Le numérique : question d'école



Dossier réalisé par :
Grégory Bekhtari, Sandrine Charrier,
Pierre Garnier, Matthieu Leiritz,
Marie-Rose Rodrigues-Martins.

© MGA/NAJ

Comment le numérique modifie-t-il aujourd'hui les pratiques pédagogiques et plus largement le système scolaire ? Quelles évolutions, quels effets, quels enjeux ?

En l'espace d'une décennie, le numérique s'est très largement diffusé au sein de l'institution scolaire, au point de faire partie du quotidien de l'ensemble des acteurs du monde de l'éducation.

Cela implique-t-il de « repenser la forme scolaire à l'heure du numérique », et d'aller vers de « nouvelles manières d'apprendre et d'enseigner », comme le préconise un rapport récent de l'Inspection Générale ? Si les mutations pédagogiques à l'œuvre sont à regarder de près, il convient d'abord de voir comment le système

éducatif dans son ensemble a géré la transition numérique. Celle-ci s'est opérée avec le soutien du ministère de l'éducation nationale. Mais les plans mis en œuvre ont leurs limites, notamment en termes de moyens financiers. Les grandes marques de l'industrie informatique exercent une pression liée aux besoins nouveaux en équipement des établissements (Espace Numérique de Travail, manuels et tableaux numériques...) mais aussi des élèves (portables, tablettes...), à laquelle la puissance publique peine parfois à répondre. Le développement du marché du numérique scolaire

...

pose la question de la protection des données personnelles – qu'il s'agisse de fichiers contenant des informations sur les élèves, ou de cours qui sont la propriété intellectuelle des enseignants – contre la commercialisation, voire le piratage. Le recours aux innovations technologiques élaborées par des entreprises privées ne va d'ailleurs pas de soi. Le partenariat entre l'Éducation nationale et Microsoft conclu en 2015 met en cause la neutralité de l'État. La stratégie actuelle de soutien du ministre Jean-Michel Blanquer aux startups privées françaises du numérique appliqué à l'éducation (EdTech) accentue cette orientation libérale. Pourtant, le service public d'éducation n'est-il pas en mesure de produire et diffuser ses propres outils numériques, libres et gratuits ? Cela serait particulièrement utile aux enseignants, qui ont souvent intégré les nouveaux outils disponibles dans leurs pratiques de classe mais manquent de formation pour en exploiter toutes les propriétés. Entre pression institutionnelle et liberté pédagogique des enseignants, il est nécessaire de trouver l'équilibre entre des usages qui apportent une véritable plus-value selon les domaines d'étude et la perspective du « tout numérique ». Dans quelle mesure le numérique peut-il permettre de motiver les élèves et d'améliorer les apprentissages scolaires ?

« Révolution numérique » à l'école : où en sommes-nous ?



Le plan numérique lancé en 2015 devrait « permettre aux enseignants et aux élèves de bénéficier de toutes les opportunités offertes par le numérique. »

Les « plans numériques » constituent un axe de réforme poursuivi par l'ensemble des gouvernements depuis trente ans : plan d'équipement de 10 000 ordinateurs en 1979, plan de développement des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement en 1997 et plan École numérique rurale en 2008. Le grand chantier de 2015 lance une « révolution numérique ». En France seulement 0,5 % des dépenses scolaires sont consacrées au numérique. C'est six fois moins que la moyenne mondiale. Les annonces et les plans se succèdent sans qu'il y ait de cohérence d'ensemble et sans que les moyens nécessaires soient attribués. De plus se posent des questions concernant le bon usage du numérique et la protection des données. Actuellement l'école est soumise aux lobbyings du marché alors qu'elle devrait pouvoir définir ses propres cadres selon ses propres missions et objectifs. Le plan numérique lancé en 2015 devrait « permettre aux enseignants et aux élèves de bénéficier de toutes les opportunités offertes par le numérique. »

Objectifs annoncés : favoriser la réussite scolaire, l'autonomie, la citoyenneté et préparer les élèves aux emplois de demain.

Mais l'ambition portée par les qua-

tre axes du plan (formation, enseignement, ressources et équipements) se traduit peu concrètement.

La formation se réduit à des formations à distances pour des volontaires (m@gistère ou MOOC) et des formations institutionnelles. La loi de refondation a inscrit un volet numérique dans les ESPE. Mais le contenu et le nombre d'heures dépendent des maquettes de chaque ESPE. Il y aurait également nécessité de s'appuyer sur les résultats de la recherche pour comprendre, étudier et mesurer l'impact du numérique.

L'enseignement est circonscrit au codage et à la programmation en cycle 4 et à des enseignements facultatifs en lycée (informatique et sciences du numérique et informatique et création numérique) qui sont loin d'exister partout. En primaire, cet enseignement dépend d'enseignants volontaires, motivés et au fait et il relève des choix des établissements en lycées.

Les ressources offertes aux enseignants le sont par des éditeurs pour trois ans, sont très mal connues et inégalement utilisées. Le portail « Myriaé » de ressources pédagogiques, numériques et gratuites ou payantes est méconnu.

De grandes inégalités territoriales

Le numérique en chiffres

- 92 % des enseignants estiment que l'outil numérique est un plus pour réaliser des préparations de cours.
- 70 % des enseignants estiment que la taille de la classe est un frein à l'usage du numérique.
- 90 % des enseignants du 1^{er} degré se sont formés au numérique par eux-mêmes ; ils sont 65 % dans le 2nd degré.
- Dans le premier degré :
 - 79 % jugent l'équipement informatique insuffisant,
 - 60 % intègrent le numérique en classe,
 - 30 % utilisent le numérique pour personnaliser l'apprentissage,
 - 19 % évaluent les élèves grâce à un outil de suivi de compétence.
- Dans le second degré :
 - 59 % peuvent facilement mettre des ordinateurs à disposition de leurs élèves en cours (6 % seulement des tablettes numériques),
 - 19 % utilisent les outils numériques pour communiquer avec leurs élèves,
 - 33 % autorisent l'usage du smartphone par leurs élèves en lycée.

Source : Enquêtes Profetic 2015 premier degré et 2016 second degré.

existent concernant les équipements matériels. Les programmes d'investissement d'avenir (PIA) financent en partie les « collèges numériques » mais n'incluent pas les coûts de fonctionnement. Selon une étude de l'OCDE de 2015 l'utilisation d'outils numériques par les élèves n'améliore pas leurs performances si elle n'est pas accompagnée d'une pédagogie adaptée. Les pays qui ont amélioré les leurs ont largement développé en même temps que le numérique le travail en petits groupes, la culture du projet et de la différenciation. Fabriquer des consommateurs plus ou moins avertis ou former tous les citoyens à la culture du numérique et des réseaux et au développement d'une éthique ? Tel est l'enjeu. ♦

Le numérique à l'école aux États-Unis

Aux États-Unis, les politiques scolaires sont décidées au niveau de chaque État qui les délègue en grande partie aux districts (équivalent d'un département français). Le gouvernement fédéral ne fournit que 7 % du budget alloué à l'éducation et ne fixe pas d'orientation contraignante globale mais peut agir en soutien.

Créée par le Congrès, la *Federal Communications Commission* ou FCC (Commission Fédérale des Communications), une agence dont l'une des missions est de réguler les usages du numérique, assure la promotion d'un guide (le *Digital Textbook Playbook*) à l'intention des enseignants et des chefs d'établissement pour les conseiller sur la transition numérique. Ce guide, rédigé en 2012, est le fruit d'une collaboration entre la FCC et de grandes entreprises comme Apple, Dell, Hewlett-Packard et Samsung, le partenariat public/privé étant la norme dans ce pays.

L'accent est mis sur la généralisation de l'usage des manuels numériques, pour lesquels sont dépensés 7 milliards de dollars par an. Un programme en faveur de la connexion haut débit dans toutes les écoles et bibliothèques a été mis en place. Et les initiatives d'États pionniers en la matière, comme la Californie, soutenue par l'industrie des hautes technologies de la Silicon Valley, et la Floride, sont proposées comme des exemples à suivre.

Une journée annuelle de l'enseignement numérique (au mois de



En 2016, 14 États américains ont décidé de rendre à nouveau obligatoire l'enseignement de l'écriture cursive à une étape du curriculum.

février) a même été créée. Cependant la généralisation en classe de l'usage des tablettes, des dispositifs numériques interactifs et des nombreuses applications conçues à des fins d'apprentissage ne s'est pas opérée sans soulever des questions. En 2016, 14 États américains ont décidé de rendre à nouveau obligatoire l'enseignement de l'écriture cursive à une étape du curriculum. Avant ce changement, 45 États sur 50 avaient abandonné toute référence manuelle dans leurs programmes et recommandaient aux enseignants de se concentrer sur l'écriture par ordinateur et les techniques afférentes.

Des études scientifiques ayant démontré les bienfaits pédagogiques de l'écriture à la main en matière de motricité fine, mais aussi de compréhension, de mémorisation et de développement de capacités de synthèse, les législateurs de ces États ont dû acter les limites de l'enseignement numérique. ♦

Pix : plateforme publique en ligne

PIX est un projet public de plateforme en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques, en cours de développement. Dès cette rentrée, il s'est substitué au Brevet informatique et internet (B2i) et à la Certification informatique et internet (C2i).

C'est un service co construit et évolutif, accessible gratuit et ouvert à tous. Collégiens et lycéens, étudiants, professionnels de tous secteurs, citoyens. L'idée est d'accompagner l'élévation du niveau général de connaissances et de compétences numériques.

Les modalités d'évaluation se veulent innovantes, notamment interactives. Il s'agit d'apprendre en se testant. Un accès est dédié aux équipes pédagogiques et aux responsables de formation continue pour suivre les publics qu'ils encadrent.

Les utilisateurs disposent d'un compte personnel sécurisé. PIX permet d'obtenir une certification officielle reconnue par l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et le monde professionnel. <https://pix.beta.gouv.fr/>

Numérique : apprentissages pratiques pédagogiques...

Les enseignants utilisent massivement le numérique pour préparer leurs cours et pour concevoir des séquences d'activités qui ne nécessitent pas d'utilisation d'outils numériques de la part des élèves.

Pourtant, les enseignants souhaiteraient que leurs élèves puissent recourir en classe à l'utilisation d'outils numériques pour mieux les faire travailler en autonomie, avec manipulation de matériel. Pour autant, le manque d'équipement, la taille des groupes d'élèves, le défaut de maintenance, le manque de formation sont des freins qu'ils évoquent. Dans le premier degré, développer la communication via le numérique les motive assez peu (avec les élèves, entre les élèves, avec les collègues), sauf avec les parents.

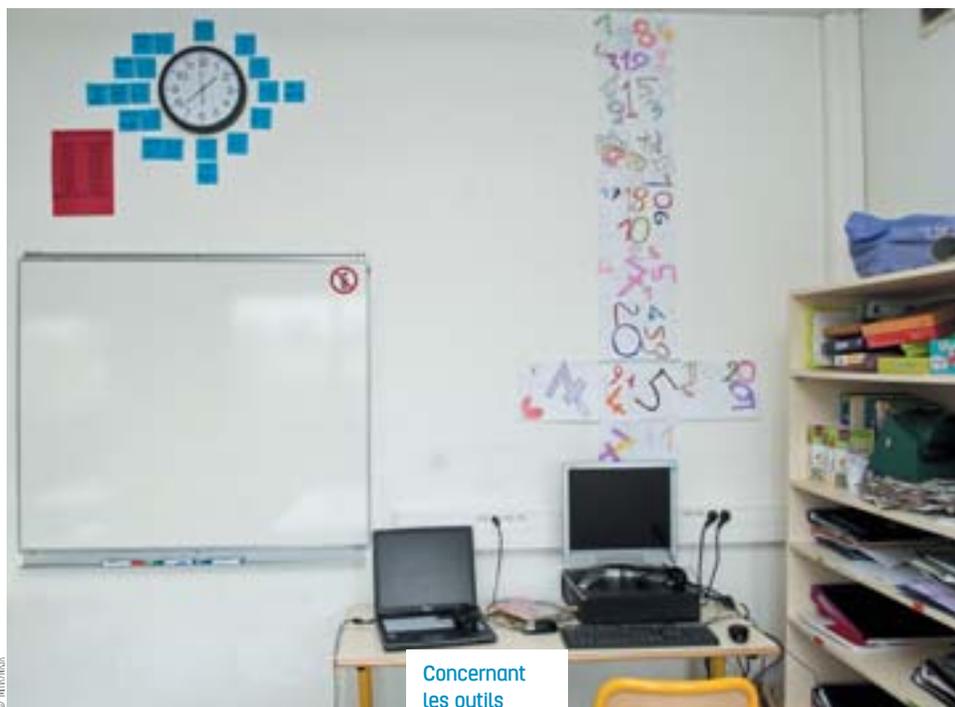
De l'école au lycée, un enseignant sur trois utilise le numérique en vue de personnaliser l'apprentissage : Twitter pour les dictées, tablettes pour la relation aux parents par exemple, vidéos consultables pour travailler des notions, manuels numériques, travail collaboratif avec un tableau interactif, classes inversées...

Dans le second degré, le numérique sert aussi à saisir les notes et/ou les absences et à compléter le cahier de textes numérique. Au collège, l'utilisation d'applications comme « Pronote » pour la transmission des résultats des évaluations des élèves est quasi généralisée. De plus en plus, elles servent de support à l'évaluation et leur paramétrage échappe en grande partie aux enseignants, avec un impact important sur les pratiques de classe. La liberté pédagogique est remise en cause. L'évaluation des élèves est utilisée pour transformer, sans le dire, les pratiques des enseignants. Ces prescriptions, déconnectées de leurs pratiques réelles, induisent une surcharge de travail, et une perte de lisibilité pour les parents.

Parce que numérique ou pas, « le cœur du métier d'enseignant reste le même : concevoir des situations et des tâches donnant du sens aux apprentissages », dit André Tricot (voir p. 23).

Source : Enquêtes Profetic 2015 premier degré et 2016 second degré.

Les outils numériques à l'école



© MBI/ANL

Concernant les outils numériques, les situations des Premier et Second degré sont très différentes, en raison des moyens donnés au primaire par l'école et surtout la mairie, et dans le secondaire par le département (collège) ou la région (lycée).

Les technologies numériques recourent différents outils et renvoient à des usages divers qu'il convient d'abord de distinguer clairement.

Les ENT (environnement ou espace numérique de travail) sont des instruments de gestion et de communication à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement. Ils incluent souvent des applications privées comme Pronote, utilisée par de nombreux établissements. Concernant les outils numériques, les situations des Premier et Second degré sont très différentes. Ceci est à mettre en lien avec les moyens donnés au primaire par l'école et surtout la mairie, et dans le secondaire par le conseil départemental (collège) ou régional (lycée).

L'équipement en ordinateurs, tablettes, vidéoprojecteurs et Tableaux Numériques Interactifs (TNI) est également inégal selon le type d'établissement scolaire, mais aussi selon les territoires. Les moyens humains et financiers sont par ailleurs toujours insuffisants pour faire fonctionner partout et correctement les équipements et les réseaux. Le besoin de personnels formés est patent. Pour la FSU, ils doivent être recrutés

sous statut de fonctionnaire. Les dotations insuffisantes poussent nombre d'enseignants à utiliser leur matériel personnel en cours, voire à demander aux élèves de faire de même, alors que la loi leur interdit actuellement l'usage du téléphone en classe.

Initiatives d'enseignants férus d'informatique

Ce sont très souvent les enseignants les plus férus d'informatique qui intègrent des outils numériques à leurs enseignements, dans l'objectif de permettre une plus grande réussite des élèves. Cependant le recours aux tablettes, aux TNI, aux classes mobiles, au travail intégrant les réseaux sociaux (Twitter, Skype...), aux échanges eTwinning (vidéoconférences et messagerie entre deux pays) n'est pas généralisé. Ces expérimentations sont menées sans être suivies dans la durée ni évaluées et trop peu d'initiatives sont prises au niveau du primaire.

On peut par ailleurs déplorer que la promotion et la diffusion de logiciels libres, respectueux des libertés de chacun et de standards ouverts

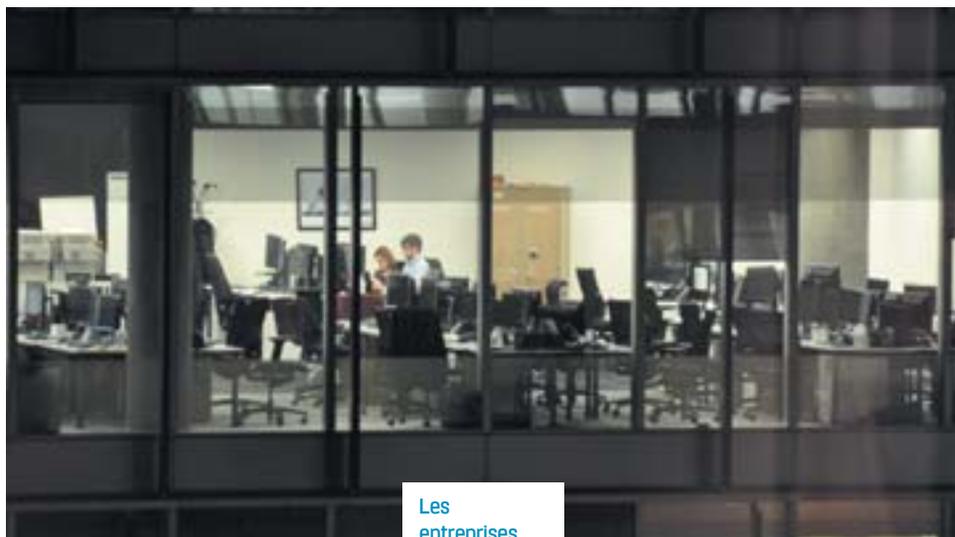
CNIL : protection des données

Le développement des offres de services numériques dans l'éducation a conduit la CNIL le 23 mai 2017 à appeler l'attention du MEN, sur la nécessité de garantir de façon effective et contraignante la protection des données personnelles traitées dans le cadre de ces services (lire GAFAM dans POUR n° 205). Le MEN a pensé une charte de confiance censée réguler les relations avec ces entreprises. La CNIL considère que, « compte tenu de la sensibilité des données, cette charte devrait se traduire par un encadrement juridique contraignant tant en ce qui concerne la non-utilisation des données scolaires à des fins commerciales, l'hébergement de ces données ou encore l'obligation de prendre des mesures de sécurité conformes aux normes en vigueur. Une attention particulière devrait en outre être portée aux droits des personnes. »

capables de fonctionner avec d'autres produits ou systèmes informatiques ne soit pas une priorité du ministère.

Sur le plan réglementaire, ENT et TICE sont encadrés par le Schéma directeur des espaces numériques de travail qui assure une unité fonctionnelle à l'ensemble et fixe un cadre juridique pour la protection des données. Il est complété par le Cadre de référence des services d'infrastructures numériques d'établissements scolaires et d'écoles (CARINE) qui précise les éléments considérés comme indispensables a minima pour les services rendus aux utilisateurs des outils numériques. Malgré cela, les questions de la confidentialité des données stockées sur des instruments de gestion (cahier de texte numérique, livret scolaire en ligne...) administrés par des opérateurs privés ainsi que celle de la propriété intellectuelle des Web cours des enseignants ne sont toujours pas réglées. ♦

EdTech : késaco ?



Les entreprises dédiées aux technologies de l'éducation cherchent à se placer sur le créneau de « l'innovation pédagogique » pour redéfinir l'école, cherchant à prendre la main sur ce qui est enseigné.

Qu'est-ce que ce nouveau secteur économique, « l'EdTech » ? Il comprend des géants américains du numérique comme Google, Apple ou Microsoft, et aussi plus de 200 structures françaises dont une majorité de startups.

Ces entreprises dédiées aux technologies de l'éducation couvrent un large champ de services. Leur stratégie consiste à se placer sur le créneau de « l'innovation pédagogique » pour redéfinir l'école, cherchant à prendre la main sur ce qui est enseigné.

« Nous devons encourager l'industrie des Edtech et son développement dans le monde (...) Dans quelques années on verra ce qui se passe en France en la matière ». Ainsi s'est exprimé en novembre dernier Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, lors du lancement d'Educapital, premier fonds privé d'investissement français dédié à l'éducation et à la formation. Prônant la « transparence », il a défendu une « logique collective », de partenariat public-privé.

Leurs intérêts sont défendus par l'AFINEF (Association française des industriels du numérique de l'éducation et de la formation), organisation patronale rassemblant une myriade d'entreprises. Elle a publié une tribune dans *Le Monde* le 15 novembre 2017 intitulée « L'éducation en France au temps des Lumières numériques », dénonçant

l'école publique: école ancienne, dépassée, celle des tableaux noirs, de l'ennui, normative et élitiste, productrice d'inégalités. Les entrepreneurs du numérique éducatif se présentent ainsi comme une forme de révolution démocratique, émancipatrice, offrant l'accès à tous les savoirs, à chaque élève. Ils réclament donc que l'État investisse dans leur secteur l'équivalent de 1 % du budget du Ministère de l'éducation nationale! Ce dernier a commencé à les satisfaire dans le cadre d'un partenariat d'innovation « Investissements d'Avenir ». Il comporte un volet e-Éducation et est mis en œuvre par le Commissariat général à l'investissement (CGI), chargé de veiller à la politique d'investissement de l'État.

Si les utilisateurs des services et outils proposés par la filière EdTech sont pour majorité les particuliers (familles, actifs, etc.), les prescripteurs de l'offre sont pour deux tiers d'entre eux les établissements d'enseignement et les entreprises. C'est notamment là que se trouve le risque de marchandisation de missions qui relèvent du service public, et la remise en cause de leur gratuité. Il s'agit aussi pour les personnels de l'Éducation nationale de ne pas laisser redéfinir leurs métiers par l'EdTech, à travers ses outils et ses services, même au nom de la sacro-sainte croissance économique. ♦

Région Grand Est : objectif zéro papier

Voici un peu plus d'un an, la Région Grand Est (Alsace, Champagne Ardennes, Lorraine) décidait la disparition progressive des manuels scolaires papiers à échéance de 4 années, en commençant par une cinquantaine de lycées volontaires, dès la rentrée 2017. Visite dans un de ces lycées « 4.0 » pionniers.

Le lycée Henri Loritz, niché au cœur de Nancy, à proximité d'anciens quartiers industriels réhabilités, est un gros lycée technologique réputé. Il accueille plus de 2000 élèves, dont plusieurs classes préparatoires et de STS. On sent, chez les personnels rencontrés, enseignants, documentaliste, CPE ou chef d'établissement - une certaine fierté de travailler dans ce paquebot, mais aussi la pression liée aux résultats attendus. Loritz, nous explique le Proviseur, qui nous a largement ouvert sa porte, s'est porté volontaire pour l'expérimentation, après débat en commission permanente puis conseil d'administration, fin 2016 début 2017. Une partie - 40 % - des représentants des personnels et des parents d'élèves n'y étaient pas favorables. Mais le processus s'est enclenché avec de gros travaux d'aménagement des locaux qui ne se sont achevés, à marche forcée, qu'au retour des dernières vacances d'automne : installation de bornes wifi dans les salles, de tableaux interactifs, et bien entendu remplacement des manuels en papier par les manuels numériques.

Les élèves ont été invités soit à s'équiper de leurs propres appareils, soit à acheter un ordinateur via la Région : trois modèles sont proposés à des tarifs plus ou moins élevés avec une subvention régionale de 225 euros par appareil. Une cinquantaine d'élèves s'y est refusée, essentiellement en Terminale. Raisons invoquées : inutilité de cet achat pour une seule année, incrédulité sur l'efficacité pédagogique du dispositif mais aussi, et plusieurs enseignants le disent ouvertement, crainte d'une dépense supplémentaire, en dépit de possibilité d'une aide par l'établissement, dans le cadre du fonds social. Sans remettre en cause



Le lycée Henri Loritz, niché au cœur de Nancy accueille plus de 2000 élèves, dont plusieurs classes préparatoires et de STS.

le dispositif, à même d'encourager des élèves habitués aux écrans, le malaise est néanmoins palpable : quid d'une nouvelle différenciation sociale visible des élèves en fonction de leur équipement, quand les manuels traditionnels étaient les mêmes pour toutes et tous ?

Quatre mois après le basculement dans le tout numérique, il est trop tôt pour un premier bilan pédagogique selon Luc, professeur de S2I. Mais certains faits sont saillants : l'équipement numérique n'est utile pour les élèves que s'il s'accompagne de nouvelles pratiques pédagogiques en classe, comme gérer en l'encadrant une plus grande autonomie des élèves dans la recherche de documentation par exemple, ou la possibilité de leur adresser des liens vers des exercices d'application dont l'enseignant peut vérifier la justesse à distance, en

langues vivantes par exemple. Tout ceci signifie un travail qui n'allège en rien les tâches d'un enseignant, mais comporte également le risque d'un nouvel empiétement sur le temps de la vie privée. Enfin, à l'évidence, les éditeurs ont également été pris de vitesse d'où pour le moment des manuels numériques qui consistent essentiellement dans les PDF des anciens manuels. Enfin les enseignants subissent une certaine pression de parents d'élèves soucieux de voir rentabilisé un investissement assez lourd. À aucun moment cependant, on n'entend de volonté d'un retour au statu quo ante. Et d'ailleurs la Région est formelle, à la rentrée prochaine, une nouvelle fournée de lycées entrera en 4.0. Sale temps pour les bourses aux livres scolaires... mais en Lorraine, le sale temps, c'est la routine. 💧

La formation : un point faible

Luc, professeur de S2I, préfère placer le débat sur l'enjeu essentiel, la réussite des élèves. À l'évidence, et le fait est signalé par beaucoup, la région a sans doute confondu vitesse et précipitation, notamment en sous estimant le temps nécessaire pour l'appropriation des équipements et des nouvelles méthodes pédagogiques par les enseignants. Certes, des formations ont été assurées à raison d'une journée par discipline, mais pas encore en anglais ou en histoire géographique. Et tous les enseignants ne sont pas partants, plus volontiers en voie technologique, moins ailleurs, certains ont tout à découvrir, notamment parmi les enseignants les plus âgés, mais ce n'est pas une règle absolue. Une CPE, un petit sourire aux lèvres, nous confie d'ailleurs que la photocopieuse tourne à plein régime pour pallier la disparition des manuels.

André Tricot : « *Quelle application pour quelle tâche ?* »

André Tricot est professeur de psychologie à l'ESPE de Toulouse. Il conduit ses recherches dans deux domaines : les apprentissages et leurs difficultés ; l'activité de recherche d'information dans les environnements numériques.



Est-ce qu'on est plus motivé quand on apprend avec le numérique ?

Les études empiriques dans le domaine semblent montrer qu'en moyenne oui. Mais c'est une moyenne. Parfois la motivation est améliorée, parfois non, mais les cas où elle est améliorée sont plus comparativement plus fréquents. On comprend aujourd'hui un peu mieux pourquoi cette amélioration n'est pas systématique.

Par exemple, deux collègues néerlandais ont analysé les résultats des études à propos des jeux sérieux : dans ce cas-là, la motivation n'est pas meilleure qu'une même situation d'apprentissage sans jeu sérieux. Peut-être parce que les élèves sont aussi des enfants et quand ils jouent avec de « vrais jeux » numériques ils s'amusent tellement que les jeux sérieux ne tiennent pas la comparaison ? C'est ce que semble montrer une étude auprès de lycéens israéliens. À cet âge-là, certains élèves semblent même comprendre que l'école, c'est fait pour apprendre et la maison, c'est fait pour s'amuser. Quand on arrête de les prendre pour des imbéciles certains élèves peuvent se révéler assez intelligents, bizarrement.

Un autre exemple concerne les tâches. Une étude auprès de lycéens, à Toulouse cette fois-ci, montre qu'une tablette améliore la motivation (par rapport au papier) pour une tâche de lecture, mais pas pour une tâche de rédaction. Certains lycéens semblent avoir compris ce que les adultes qui propagent ce mythe des *digital natives** ne sont pas capables de comprendre : savoir utiliser une tablette ou un ordinateur, cela ne veut rien dire ! Ce qui compte c'est : quel logiciel pour réaliser quelle tâche ?

Le numérique améliore-t-il les apprentissages scolaires ?

On ne peut pas répondre de façon générale à cette question. Cela dépend à chaque fois de quel apprentissage on parle, pour quels élèves, pour apprendre quoi et dans quelles conditions. Par exemple, le cas célèbre des exercices numériques montre que ce type de logiciel peut être très efficace si et seulement si on est là pour renforcer des savoir-faire dans des domaines bien définis (où il est possible de définir de façon univoque ce qu'est une bonne réponse et ce qu'est une mauvaise réponse). Mais les exercices ne servent pas à découvrir, ni à comprendre, ni à conceptualiser. Leur utilité en salle de classe est sans doute très circonscrite. L'utilisation de cartes numériques interactives est sans doute d'un grand apport dans l'enseignement de la géographie. Wikipédia est sans doute utile pour se faire rapidement une première idée raisonnablement bonne d'un sujet qu'on connaît peu, si et seulement si on maîtrise des compétences dans le domaine de l'évaluation de la fiabilité des sources, etc. Chaque type d'outil qui présente une plus-value du point de vue des apprentissages présente une plus-value très spécifique.

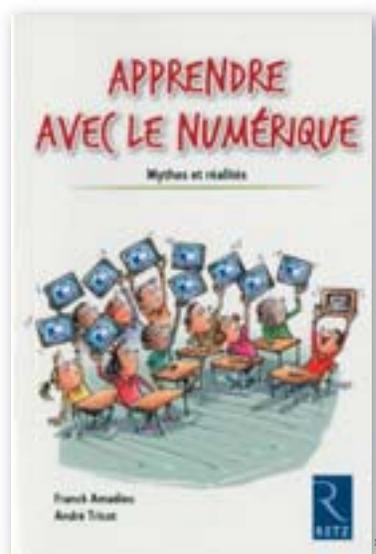
Pensez-vous que les élèves d'aujourd'hui qui ont grandi dans un environnement numérique (digital natives) utilisent mieux le numérique pour apprendre ?

Non pas du tout. Aucune donnée empirique, en l'état actuel des connaissances, ne vient étayer ce point de vue, pourtant fort relayé depuis 2001. Les élèves d'aujourd'hui ne sont pas une population homogène, pas plus qu'à mon époque nous n'étions tous lecteurs de bande dessinée. Les adultes et les personnes âgées d'aujourd'hui

ne sont pas non plus homogènes dans leurs attitudes ou compétences vis-à-vis du numérique. En outre, comme je l'ai indiqué précédemment, dès que l'on s'intéresse aux usages concrets, on constate que ce qui compte ce n'est pas « le numérique », « l'ordinateur » ou même « la tablette » mais bien quelle application est utilisée pour réaliser quelle tâche. Un adolescent peut passer 9 heures par jour à utiliser des outils numériques sans utiliser de logiciel de traitement de texte. Du coup, le jour où il doit rédiger un texte à l'aide d'un tel logiciel pour la première fois, il est extrêmement malhabile. Un adolescent peut être très efficace pour trouver un article sur Wikipédia tout en ayant des lacunes très importantes sur le fonctionnement éditorial de cette encyclopédie en ligne, qui reste très opaque à plus de 90 % de ses usagers (alors qu'une dizaine de clics suffisent pour comprendre ce fonctionnement). ♦

*Voir question 3 pour la définition.

« Chaque type d'outil qui présente une plus-value du point de vue des apprentissages présente une plus-value très spécifique »



Amadieu, F., & Tricot, A. (2014). *Apprendre avec le numérique: mythes et réalités*. Ed. Retz.

Croissance

Quand l'Afrique s'éveille

En Afrique, un regard sur le développement des 54 états qui la composent révèle une grande diversité de situations. Et de la complexité. À un discours pessimiste et péjoratif sur une Afrique réputée incapable de sortir d'une situation de sous-développement, a succédé autour des années 2000 un engouement lié principalement à un spectaculaire décollage de son taux de croissance. On a entendu alors un éveil des « afrooptimistes ».

Aujourd'hui, onze des vingt économies dont la croissance est la plus rapide au monde se trouvent en Afrique. Entre 2001 et 2010, quand les USA pointaient à 1,6 et l'Europe à 1,2 l'Afrique subsaharienne affichait un 5,5 au compteur d'une croissance boostée par les investissements étrangers, Chinois notamment, dans des pays qui regorgent de matières premières.

Pétrole pour le Ghana, le Congo et le Nigeria, ressources minières en diamants, or et cobalt pour l'Afrique du Sud. Des investissements qui se portent également sur les services. Électricité, immobilier

et explosion des télécoms, « où le taux de pénétration du portable dépasse 60 % » selon Jean-Michel Huet de Bearing Point, et où des Africains qui n'ont pas connu le fixe, passent directement au smart phone et à internet.

Les paiements « mobiles » se développent dans des pays peu couverts en agences bancaires. Les agriculteurs accèdent facilement à des données sur les marchés et peuvent négocier en connaissance de cause.

60 milliards de dollars chinois

Et puis entre 2015 et 2018, l'Empire du milieu fait pleuvoir 60 milliards de dollars d'aide pour financer dix programmes de coopération dans l'agriculture, l'industrialisation, la réduction de la pauvreté, la santé, la culture, la sécurité, la protection de la nature ou le développement vert. Si la croissance a connu un gros coup de frein ces derniers temps, touchée par les aléas des cours des ressources naturelles, la demande intérieure est forte. D'une part due



© D. B. / ANA

à l'émergence d'une classe moyenne urbaine qui représente le tiers de la population du continent et aspire à consommer, ce qui favorise le développement d'entreprises locales et d'une forme de capitalisme à l'africaine. D'autre part une population jeune contribue à dynamiser ce marché intérieur, dans un contexte de plus en plus urbain.

Lagos, capitale du Nigeria, va passer de 10 millions d'habitants en 2010 à 16 millions en

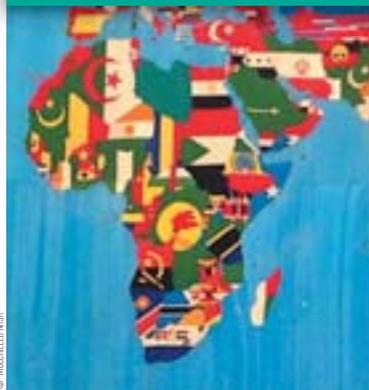
2025 ; Kinshasa en RDC, de 9 à 15 millions sur la période. Avec des répercussions sur l'organisation sociale. En Afrique du Sud, entre Johannesburg et Pretoria, le plus grand centre commercial du monde, « Mall of Africa », permet à ceux qui en ont les moyens de « faire chauffer leurs cartes bleues ».

La grande pauvreté continue

Pour autant, ne pas confondre croissance et développement ! « La pauvreté et les inégalités n'ont pas diminué en proportion inverse de cette croissance » souligne le rapport 2015 de la Banque africaine de développement, et 50 % de la population vit en situation de pauvreté dans bon nombre de pays. 645 millions de personnes n'ont pas accès à l'électricité en Afrique subsaharienne.

L'alimentation constitue toujours un défi pour l'Afrique de l'Est. Si des pays connaissent des taux de croissance très éle-

Des révolutions. Verte, bleue... et new tech !



© MICHELLE/ANA

Ghana, Angola, Nigeria... autant de pays très fragilisés ces dernières années par l'effondrement des cours des matières premières. Diversifier pour ne pas rester trop dépendant des fluctuations du marché oblige nombre de pays africains à revoir leur logiciel de développement. Agriculture et pêche, considérée comme des créneaux porteurs, sont amenées à jouer un rôle grandissant dans les années qui viennent, en partant de l'existant et en innovant. Un foisonnement de petits artisans pourra approvisionner une Afrique de plus en plus citadine, mais aussi exporter pour répondre aux besoins du marché international. Digitalisation, impression 3D, Big Data, drones, etc. Une révolution industrielle couve également, basée sur la fusion des nouvelles technologies avec le monde physique, numérique et biologique.



645 millions de personnes n'ont pas accès à l'électricité en Afrique subsaharienne. L'alimentation constitue toujours un défi pour l'Afrique de l'Est.

vés avec la mise en œuvre de réformes structurelles, d'autres comme le Soudan du Sud, l'Erythrée ou le Tchad, très pauvres, voient leurs habitants préférer, parfois au péril de leur vie, tenter de rejoindre l'Europe pour fuir une situation qu'ils jugent désespérée.

Selon la Banque mondiale, les jeunes représentent 60 % de l'ensemble des chômeurs africains. Faute de réponses à cette jeunesse pleine d'énergie, connectée, dans un contexte où les fruits de la croissance sont trop peu partagés, Amadou Ba, ministre des finances du Sénégal mettait en garde : « Ne nous voilons pas la face : la désespérance de la jeunesse est une bombe à retardement en Afrique ».

Plus généralement la question

démographique est un enjeu central dans l'avenir du continent. 17 % des terriens sont africains aujourd'hui. Selon l'ONU, ils seront 40 % en 2100. Aujourd'hui 41 % des Africains sont âgés de moins de 15 ans.

Investir dans les services publics

Cette situation nécessite notamment des politiques d'investissement dans la santé, l'éducation, et la création d'emplois. Concernant l'école, l'investissement déterminant pour le développement est très variable d'un pays à l'autre. Plus de 6 % du PIB en Afrique du Sud, au Ghana ou au Mozambique... mais moins de 1 % au Nigeria ou au Cameroun, selon la Banque mondiale. Un déficit important de financement demeure aussi dans le domaine de la santé.

Pour répondre aux enjeux auxquels l'Afrique est confrontée, la Banque africaine de développement

Martial Ze Belinga « l'Afrique doit se réinventer »



Martial Ze Belinga, économiste et sociologue camerounais.

Quels freins, quels leviers pour un meilleur développement ?

Globalement, on est resté dans des économies de rente de type colonial, y compris au Nigeria et dans une moindre mesure en Afrique du Sud, gros exportateurs de matières premières. La croissance reste tributaire des cours des produits de base liés à la conjoncture des pays industrialisés. Sur la durée les taux de transformation de la valeur ajoutée stagnent. Pourtant, compte tenu du « croît » démographique, les gains de productivité et la montée en gamme industrielle sont indispensables. Le logiciel de « la copie du développement » est un obstacle en lui-même, l'Afrique doit se réinventer à partir de ses ressources endogènes. Leur mobilisation dans le cadre des marchés intégrés localement et internationalement offre des espoirs réels que les filières d'artisanat par exemple annoncent. Les savoirs indigènes présentent un énorme potentiel d'inclusion, car entretenus souvent par des acteurs socialement défavorisés. Autre potentiel : la forte population anticipée à l'horizon des 50 prochaines années, bien éduquée, insérée dans une économie innovante de la connaissance et une cohérence des incitations institutionnelles, porte une promesse de viabilité économique et de dynamisme sociétal ! Enfin, les diasporas sont appelées à jouer un rôle stratégique inédit, alors que leurs envois de fonds excèdent désormais les montants de l'aide au développement, et que leur contribution aux transferts de technologie pourrait s'avérer décisive.

Quelles raisons d'espérer ?

Les chemins ouverts par le Japon, la Chine ou la Corée, montrent qu'une résilience originale est possible. Les Africains devront compter sur leurs ressources propres, des collectifs nouveaux mobilisés comme diasporas et associations, et l'amélioration de la décision collective. L'extraordinaire capital symbolique de la renaissance africaine aidera à libérer une audace transformationnelle.

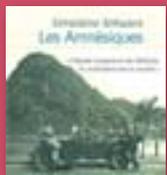
Que dire des « économies nouvelles » ?

Un espoir si elles évitent la capture des activités prédatrices. Il faudra des visions stratégiques puissantes pour développer les énergies renouvelables ou la digitalisation. L'articulation d'un volontarisme transformationnel avec une intelligence économique novatrice sera vitale. Ici les industries culturelles et traditionnelles (pharmacopée) pourraient être porteuses. L'option de la tabula rasa, attendant tout de l'extérieur est définitivement à proscrire.

prône « une croissance plus inclusive » qui bénéficie à tous. Agriculture et industries manufacturières sont vues comme des secteurs à même de lutter contre la pauvreté. C'est de cette façon que l'Éthiopie, pays autrefois marqué par la famine, a grâce aux investissements en faveur d'infrastructures rurales et à la transformation de son agri-

culture, rejoint le peloton de tête des pays africains en boom de croissance. « L'option de la tabula rasa, attendant tout de l'extérieur est définitivement à proscrire » nous dit Martial Ze Belinga (voir interview ci-contre). « L'Afrique doit se réinventer à partir de ses ressources endogènes ». ♦

Pierre Garnier



Nationalisme : Les « Amnésiques » de Géraldine Schwarz

A l'heure où les nationalismes envahissent les écrans, et de plus en plus les parlements, des pays européens, Géraldine Schwarz remonte l'histoire de sa propre famille dans *Les Amnésiques* (Éditions Flammarion) pour analyser ce courant de l'avant-guerre à nos jours. Journaliste, elle pose un angle précis, celui du degré d'assentiment du peuple allemand à Hitler. Elle montre ces « Mitläufer », des gens qui marchent avec le courant, avec le recul de deux générations et l'apport des travaux historiques. Le récit passe admirablement du contexte européen à la vie de la famille franco-allemande de l'écrivaine. Dans les archives, elle va découvrir l'adhésion de son grand-père au parti nazi, son acquisition d'une entreprise appartenant à une famille juive, et ses colères lorsque son fils osera poser des questions. L'auteure évoque les amnésies de l'après-guerre, encouragées par la priorité accordée par les Occidentaux à la guerre froide. Et ce qu'il fallut de courage et d'obstinations à quelques personnes pour déclencher une dénazification tardive. Géraldine Schwarz décrit également l'adhésion de nombre de Français au régime de Vichy présenté non comme un moindre mal, mais bel et bien comme un gouvernement pro-nazi qui mit en place de son plein gré une politique autoritaire et raciale voulue depuis longtemps par la droite nationale. En France aussi, l'amnésie gagna l'opinion et le personnel politique sous la férule du général De Gaulle. L'auteure rappelle qu'un chef d'État, François Mitterrand, osa faire fleurir chaque année la tombe du maréchal Pétain. Cette absence de mémoire en Europe est-elle à l'origine de la montée en puissance des mouvements nationalistes ? La journaliste rapporte faits et analyses, de l'Italie à l'Autriche. Actuel, non ?

Marseille, histoires d'eau

Le temps d'une exposition, l'artiste Véronique Bigo devient le guide inédit du musée des Beaux-Arts de Marseille, installé dans le Palais Longchamp. Le monument, qui a retrouvé depuis peu sa splendeur, a été commandé à l'architecte Espérandieu au milieu du XIX^e siècle pour commémorer les travaux du canal amenant l'eau dans la ville. D'eau, il est justement question avec Véronique Bigo, invitée à dialoguer avec les collections du musée. La visite prend dès lors un ton nouveau avec les petites toiles de lin colorées de l'artiste signalant des détails d'œuvres des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, faisant lien avec l'idée de l'eau.



© F. BRADONIA

Ô Boulot ! Au MAIF social club

Le travail inspire les artistes réunis par la nouvelle exposition Ô Boulot du MAIF Social Club. Leurs visions décalées, entre l'absurdité d'un monde professionnel dans lequel nous nous sentons souvent enfermés et une magnifique poésie du quotidien, calment les tensions et poussent à sourire. À l'image de Julien Précieux avec ses *Lettres de non-motivation*, ou de Pilvi Takala qui se filme déguisée en Blanche-Neige devant le parc EuroDisney. Pour l'exposition, l'équipe du lieu se réfère à un rapport de l'Institut du Futur selon lequel « 85 % des emplois de 2030 n'existent pas aujourd'hui ». Jusqu'au 28 avril au MAIF Social Club - 37 rue de Turenne Paris 3^e. Entrée gratuite.



© IIR

Zagari au MIAM de Sète

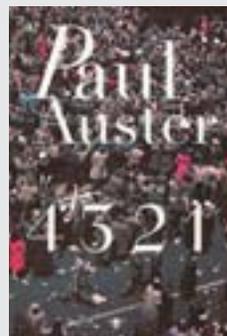
Le Musée International des arts modestes (MIAM) de Sète nous a habitués à la surprise. Les figures de Carmelo Zagari offrent cette fois un intrigant *Carnaval des yeux*. La succession d'immenses toiles, répétant un même format, compose une étonnante galerie de portraits. L'ensemble crée une accumulation obsessionnelle de figures humaines et animales dans une explosion de couleurs, d'allusions symboliques, d'inventions fantastiques. Jusqu'au 11 mars à Sète.



© IIR

Les quatre vies de Paul Auster

Paul Auster est de retour sur les étals des librairies pour son dernier roman 4 3 2 1 qui entrecroise les quatre vies possibles de son personnage, Archie Ferguson. Bien sûr elles s'enchevêtrent, mais l'écrivain américain n'en conserve pas moins sa préférence pour le hasard qui modifie inlassablement les vies. Le roman en est lourd de 1024 pages, dans la traduction française que publie son éditeur de toujours, Actes Sud.



© IIR

La bibliothèque des éboueurs turcs

Les éboueurs d'un quartier d'affaires à Ankara ont récupéré en huit mois 5 000 livres qui étaient destinés à la poubelle. Avec cette « collection », ils ont créé une bibliothèque. Installée dans les locaux de la mairie de la capitale turque, elle est désormais accessible à tous les publics et s'enrichit sans cesse. Un juste retour des choses.

Nous sommes attentifs aux courriers de nos lecteurs. Contrairement à ce que nous avons écrit en légende de la photo de la p. 29 du *POUR* n° 205, il fallait lire : « Il y a beaucoup de murs à détruire ». N'hésitez pas à continuer de réagir.

La science au théâtre

Pour le metteur en scène Thibault Rossigneux et sa compagnie Les Sens des mots, la rencontre entre auteurs de théâtre et scientifiques est un sujet de théâtre.



© IIR

Depuis 2010, le metteur en scène a creusé le sillon d'un chemin qui fait se rejoindre l'art et la recherche. De nombreux partenariats se sont formés : après l'INSERM et INERIS, plusieurs unités de chercheurs sont venues frapper à la porte de la compagnie. *Le chercheur, devenu objet de recherche théâtrale, nourrit une dramaturgie inédite, que la compagnie a baptisée Binôme*. Cette courte forme scénique, issue d'un entretien entre un auteur et un chercheur, a été imaginée par l'auteur dans le but de rendre audible par le grand public des disciplines scientifiques dont la plupart d'entre nous est habituellement très éloignée. Or pour le scientifique, faire connaître sa recherche, entrer dans le débat de la collectivité, est un enjeu contemporain. Aujourd'hui trente-trois binômes ont été conçus. Ils tournent sur les scènes de lieux savants, centres de recherche et universités, mais aussi de lieux de spectacles, dans les théâtres comme celui du Rond-Point à Paris et au Festival d'Avignon. Depuis deux ans, *Le Carreau du Temple* accueille l'événement « Binôme, le poète et le savant ».

Art is Comics

La BD franco-belge, mise à l'honneur à Angoulême à travers Jacques Martin, serait-elle terrassée par les super-héros que les éditeurs américains DC et Marvel ont fait naître dans les années 30 ? Les comics connaissent en effet un succès inattendu.

Le Batman de Bob Kane et Bill Finger vient d'un autre univers pour protéger les populations et combattre. Lui et le Superman de Joe Shuster et Jerry Siegel ont ouvert la voie d'un univers graphique riche et coloré destiné aux ados de l'après-guerre. Dans les années 60, Marvel devient la première maison d'édition. On lui doit en 1961 les *Quatre fantastiques* de Jack Kirby. Suivront d'autres super héros parmi lesquels *Hulk*, *Thor*, *Spider-Man*, *Iron Man*, *X-Men*, *Ghost Riders*, *Avengers*, *Wonder Woman*, *Green Lantern*...

Aujourd'hui, les super héros conquièrent tous les publics, en album et en films, en librairie et au cinéma, avec de nouvelles histoires. Offrant une idéalisation de la toute puissance américaine, ces comics évoluent pourtant avec leur époque. Les voilà désormais de plus en plus perméables aux réalités de la société. L'évolution se retrouve dans leurs nombreuses adaptations sur grand écran. Le *Batman* de Tim Burton en 1989 a infiltré dans ce cinéma de pur divertissement



La croissance des ventes de comics a explosé (+275%) sur les dix dernières années.

© TRÉVIER/MAMA

une insidieuse ambiguïté capable de séduire les publics exigeants. Et a changé la donne.

En 2000, les comics ont inspiré cinq films, une douzaine sont sortis pour la seule année 2003, une vingtaine en 2010. Action, science-fiction, comédie, fantastique, les justiciers américains fabriqués dans la grande industrie alliant Warner Bros et DC Comics ont envahi les écrans ces vingt dernières années. À l'image de leurs super-héros, les deux majors DC Comics et Marvel se livrent une bataille,

cette fois du box-office par écrans interposés, mais en albums aussi.

Alix à Angoulême

En France, d'après une étude de l'institut GfK réalisée en partenariat avec le syndicat national de l'édition et de Livre Hebdo, la croissance des ventes de comics a explosé (+275%) sur les dix dernières années.

« Les super héros sont les dieux de l'Amérique, sa mythologie, comme chez les Grecs et les Romains. » C'est sur ces mots que s'ouvre *Super-Héros, l'éternel combat*, un documentaire diffusé par Arte et disponible en DVD.

De son côté, la bande dessinée franco-belge, qui génère une grande partie du chiffre d'affaires de la BD en France (296,7 millions d'euros sur 500 millions en 2017), a elle aussi ses héros. Le festival international de la bande dessinée d'Angoulême 2018, qui s'est tenu fin janvier, en a mis un à l'honneur. Alix, dont les aventures ont été dessinées et écrites de 1948 à 1988 par Jacques Martin, sera en effet au cœur d'une exposition à découvrir jusqu'en mai 2018 au Musée de la Cité de la bande dessinée. Cette saga historique, ancrée dans l'Antiquité romaine, fait suivre jusqu'à aujourd'hui les aventures d'un jeune héros qui paraît bien gracile si on le compare à ses cousins d'Amérique. ♦

Pauline Rivaud

La BD arabe nouvelle génération



Une bande dessinée du syrien Hamid Sulaiman.

Cette année, le Festival d'Angoulême a ouvert les portes de la Cité de la BD et de l'Image aux jeunes auteurs du Maghreb et du Proche-Orient. Méconnue en France, cette nouvelle génération de la BD a surpris Jean-Pierre Mercier, grand historien du 9^e art et commissaire de l'exposition : « Elle est le fait de gens qui ont une trentaine d'années, et il y a beaucoup de femmes ». Décrivant une bande

dessinée, souvent regroupée en collectifs, qui s'essaye à des formes intimes, autofictionnelles, de témoigner de la vie quotidienne en évitant la censure propre à chaque pays et au pouvoir en place. « Ils sont dans une forme de contestation, mais très à la marge ». « Nouvelle génération : la bande dessinée arabe aujourd'hui », musée de la bande dessinée d'Angoulême, jusqu'au 4 novembre 2018.

2018 au théâtre

Les arts vivants s'attaquent sans complexe aux questions d'actualité. Petit tour d'horizon d'une création contemporaine très riche en ce début d'année.

La vitalité de la scène française tient beaucoup aux scènes nationales, un théâtre public où la création est première avec une jeune génération de metteurs en scène et d'auteurs qui créent et font ensuite tourner leurs spectacles dans tout l'hexagone.

Il s'agit aujourd'hui moins de présenter le répertoire des grands auteurs que de le rendre vivant en traitant des questions d'actualité. Cette dimension « politique » du théâtre n'est pas nouvelle, elle est inscrite dès sa naissance dans la Grèce antique, mais un certain académisme des trente glorieuses l'avait un peu oubliée.

L'actualité est donc bien présente à travers des questionnements qui font débat, l'accueil des réfugiés, l'égalité entre homme et femme, la montée des nationalismes, l'exclusion, le terrorisme, le

révisionnisme, l'homme providentiel...

Désobéir ?

À l'heure où le citoyen s'interroge sur l'action des Zadistes de Notre-Dame-des-Landes, la question de la désobéissance civile revient avec force. Dans le numéro 1 du *Nouveau magazine littéraire* (janvier 2018) Frédéric Gros, qui vient de publier *Désobéir* aux éditions Albin Michel (2017) commente « *Aucune déclaration de guerre. La Boétie n'appelle pas à l'insurrection* ». Au théâtre cette même question fait l'objet de la pièce *Désobéir* dans laquelle Anne Monfort adapte le livre de Mathieu Riboulet *Entre les deux il n'y a rien*. Créée en janvier au Colombier de Bagnolet, la pièce débute sur l'affaire récente du britannique Rob Lawrie qui, se rendant régulièrement dans la Jungle de Calais pour venir en aide aux migrants, a été inculpé pour avoir caché dans sa voiture une petite fille. Reconstituant son procès, les phrases des trois comédiens, juge, avo-



cat, inculpé, pénètrent en chacun de nous, faisant poindre l'incompréhension et la colère. Au CDN de Besançon les 20 et 22 mars.

Peer Gynt et Gorki

Avec *Peer Gynt* de David Bobée ce sont toutes les grandes thématiques actuelles qui s'installent sur scène. Créée le 10 janvier au Grand T – Nantes, la mise en scène

se veut résolument contemporaine et politique. Le texte d'Ibsen aborde les questions de l'étranger, du fou, du harcèlement sexuel, de l'arrivisme, du nationalisme, des extrémismes, de l'intégrisme religieux et, finalement, de la vacuité du narcissisme. Le directeur du CDN Rouen-Normandie veut « *rassembler un collectif d'acteurs représentatif de la population française, dans sa diversité, dans la beauté de ses corps et de ses accents qui au service de ces textes ouvrent d'autres sens et les font ressurgir* ». La pièce tourne en février à Sceaux, Martignes, Colombes, Flers, puis à Saint-Médard-en-Jalles, Saint-Brieuc, et Vannes.

Les sans-papiers, sans domicile fixe, marginaux, paumés de la vie sont sur scène grâce à Eric Lacascade qui met en scène *Les Bas-fonds* de Maxime Gorki. Ceux qu'on voit assis sur le macadam la

Répertoire et auteur contemporain

Les grands thèmes sont également traités dans notre présent. Au TnBa de Bordeaux, Thomas Jolly, avec sa *Piccola Famiglia*, présente *Arlequin poli par l'amour* de Marivaux du 28 mars au 6 avril. « *Il y a dans cette pièce l'inconscience éperdue et la naïveté insolente de la jeunesse, l'ambition de ses idéaux et la brutalité de leur désenchantement* » dit le metteur en scène. Marivaux encore avec *Le jeu de l'amour et du hasard* présenté par Catherine Hiegel au Théâtre de la Porte Saint-Martin jusqu'au 31 mars. Carmen attire toujours. Au moment où le désir féminin fait l'objet de multiples tribunes, José Montalvo la met en scène en février au théâtre de Chaillot. À noter également plusieurs reprises, un peu partout en France, de pièces de Molière ou de Shakespeare. La comédie Française qui, sous la direction d'Eric Ruff, fait de plus en plus place aux auteurs contemporains, a choisi de programmer du 10 février au 24 juin, l'écrivain suédois Lars Noren. Il a écrit spécialement pour cette occasion *Poussière*, et assure la mise en scène de sa pièce où un groupe de vacanciers de la classe moyenne se retrouvent pour une confrontation plus ou moins amicale dans un hôtel du littoral.



Avec *Peer Gynt*, David Bobée met en scène l'actualité du texte d'Ibsen qui aborde les questions de l'étranger, du fou, du harcèlement sexuel, de l'arrivisme, du nationalisme, des extrémismes, de l'intégrisme religieux et, finalement, de la vacuité du narcissisme.

main tendue, ceux qui font la manche, ceux qui ne tiennent plus debout sur le pavé tant ils ont bu, fumé, abusé jusqu'à l'inconscience... D'habitude, on a à peine le temps d'écouter trois phrases répétées mécaniquement dans les rames de métro. On a du mal à imaginer à quel point ces *Bas-fonds* restent actuels. Au CDN de Rouen en janvier, puis à Perpignan.

Les conflits fratricides

Tous des oiseaux, la dernière création de Wajdi Mouawad mêle les langues arabe, hébreu, anglais et allemand pour mieux raconter une histoire plurielle de nos cultures autour de conflits fratricides. Ce sont des étudiants dans une bibliothèque qui découvrent la ques-

tion. Une pièce magnifique donnée du 28 février au 3 mars, au TNP de Villeurbanne.

Au moment où le gouvernement polonais fait voter une loi contre le débat d'historiens sur le poids de l'antisémitisme et la complicité dans les exactions nazies, le théâtre de Lille reprend la mise sur scène par Arthur Nauzyciel du roman de Yannick Haenel sur *Jan Harski*. Ce résistant polonais, qui viendra de Londres pour entrer dans le ghetto de Varsovie, témoignera dès 1942 de l'extermination programmée des Juifs aux gouvernements européens et américains qui refuseront pourtant l'accueil des Juifs.

A Marseille, le magnifique roman de Ödön von Horvat, *Un fils de notre temps*, adapté par Jean Bellorini, scrute la déshumanisation qui le guettait lui, fuyant les nazis en 1938, et interpelle l'égoïsme des nations riches.

Les 250 ans du cirque

2018, c'est l'année où le cirque moderne fête ses 250 ans. Les historiens s'accordent à fixer ses débuts en 1768, quand le jeune militaire anglais Philip Hartley eut l'idée



© JACQUES MUCCHIELLI

de circonscrire l'espace de son travail de cavalier par un cercle de cordage, et d'agrémenter ses numéros équestres d'exploits acrobatiques, funambulesques, jonglés et comiques. Le cirque contemporain ne cesse de se réinventer, tant du point de vue de ses modes de production, de diffusion, de médiatisation, que de ses esthétiques. Cohabitant avec les autres arts vivants, théâtre, chorégraphie, musique, il échappe à toute tentative de rationalisation. Artiste indépendant, membre d'une compagnie institutionnalisée, l'artiste de cirque ne se laisse enfermer dans aucune catégorie classique de l'art vivant, incarnant le jamais vu, le marginal, le dépassement de soi. Vivir de sensations nouvelles, entre effroi et poésie, le cirque pourrait être la forme de spectacle vivant et populaire la plus captive des nouvelles générations de public.

À Reims, la grande histoire du cirque a été racontée en janvier, au sein du cirque en dur de la ville, joyau architectural construit en 1865. Marseille donne rendez-vous au cirque contemporain avec l'Entre-deux biennales où, du 14 février au 7 mars, se succéderont entre autres, Marion Collet & Tiphaine Raffier pour *Comme un sujet*, Nikolaus & Joachim Latarget pour *La même chose* (une proposition de la cie Archaos et du théâtre La Criée), ou encore *La chambre des amants*, danse équestre, poétique et amoureuse du Théâtre du Centaure.

Conflit fratricide encore, au Grand T de Nantes du 16 au 18 février, avec *Birgitt ensemble* qui reprend ses pièces créées l'an dernier au festival d'Avignon *Memories of Sarajevo* et *Dans les ruines d'Athènes* (voir *Pour* n° 201).

Socialisme et révolution

A Marseille toujours, en février, c'est Oscar Wilde que Séverine Astel met en scène pour *L'Âme humaine sous le socialisme*, d'après un texte et assez méconnu de l'Irlandais plus connu pour son dandysme, ses mots d'esprit et son emprisonnement pour homosexualité. Cet écrit, très engagé, nous interpelle encore, à l'heure où la construction d'utopies nouvelles vient dans l'actualité.

Révolution encore, au TNS de Strasbourg, où le metteur en scène russe Anatoli Vassiliev, fondateur de l'École d'art dramatique de Moscou, adapte du 8 au 21 mars, une nouvelle de Tchekov, l'histoire d'un révolutionnaire russe qui se fait engager comme valet par un homme d'État.

A la Comédie de Clermont-Ferrand, Alain Françon donne les 27 et 28 février, *Un mois à la campagne* d'après Tourgueniev, pièce créée fin janvier à la Comédie de Saint-Etienne avec Anouk Grinberg et Micha Lescot « *tragi-comédie des erreurs, où chacun se trompe sur lui-même et sur les autres, raconte une société en proie au doute et en manque de repères* ». ♦

Jacques Mucchielli

Nadia Vadori-Gauthier :

« Danser pour résister »

Choquée par l'attentat contre Charlie Hebdo en décembre 2015, Nadia Vadori-Gauthier a décidé de danser une minute par jour. Chaque minute a été filmée, partagée sur les réseaux sociaux qui se sont enflammés. Aujourd'hui paraît un livre.

L'idée de danser pour résister a été déclenchée en vous par la violence de l'attentat contre Charlie-Hebdo. Expliquez-nous...

Le monde se durcit, nous vivons une période de turbulence, et cette problématique tend à renforcer des séparations, de cultures, de modes de vie ou simplement de points de vue. Il y a des dogmatismes, des exclusions, on répond par des tentatives identitaires ou sécuritaires. Dans ce contexte contemporain, comment s'adresser les uns aux autres autrement qu'à travers les codes sociaux habituels ou des catégories prédéfinies ? Comment par la danse tenter d'entrer en relation autrement ?

Vous référez votre performance à une réflexion de Nietzsche sur la danse et à un proverbe chinois que vous avez tenté d'expérimenter. Comment résonne aujourd'hui en vous ce proverbe ?

C'est une question que je pose au monde et à moi-même à travers cette expérience quotidienne : est-ce que l'eau qui tombe goutte-à-goutte finit par transpercer la pierre ou bien la pierre est-elle si dure que c'est contre la pierre que je danse tous les jours ? Ce que j'ai pu observer avec le temps, c'est que la pierre n'est pas moins dure mais que parfois en dansant il y a des ouvertures, des glissements, des choses possibles qui font qu'au moins la danse fait que le jour valait la peine d'être vécu. Non pas que la vie ne valait pas la peine d'être vécue, mais la minute de danse, si petite soit-elle dans l'océan de la mondialisation, en temps réel et avec les personnes, œuvre pour un instant.

Danser dans l'espace public devient un geste artistique comme politique. Quel sens lui donnez-vous ?

Mon intention au départ, d'être humain, de femme à Paris, était de répondre comme je le pouvais. Je n'avais pas envie de rester cloîtrée chez moi, j'avais envie de témoigner qu'on pouvait continuer, que l'art, la poésie n'étaient pas rien. Que ce qui est vu par le marché global comme inutile ou non rentable, est inestimable en termes d'expérience humaine, de relation partagée, d'expérience au monde. J'avais envie d'investir dans ces choses dont je ressens le manque, de convoquer la poésie du quotidien. Je n'avais aucune intention préalable, je voulais juste expérimenter ou poser la question. J'allais danser avec des gens à qui je n'avais jamais parlé de ma vie, et que je n'aurais jamais abordés si je n'avais pas fait ce projet. Au fil de l'expérience, j'ai pris conscience de mes propres séparations.

Au départ, le projet était d'investir le réel dans l'instant même, en instantané. De vraiment vivre la minute, de m'y engager entièrement, pour que le jour vaille quelque chose parce que je l'avais scellé d'une danse. Je n'avais aucune intention de temporalité longue, ni de journal, ni d'histoire.

Comment cela est-il venu ?

Au bout d'un an, j'ai fait une série de rencontres dans différents lieux à Paris où a été projetée une sélection d'une heure de mes films. Les voir ensemble, ce n'était pas pareil. Les gens ne voyaient pas une minute filmée derrière leur smartphone ou



Nadia Vadori-Gauthier est performeuse, chorégraphe et docteure en esthétique. Après sept années de compagnie chorégraphique, elle mène aujourd'hui des recherches du « corps collectif », laboratoire artistique et groupe de performances sur les frontières entre l'art et la vie. Le livre Danser / Résister est paru le 3 janvier 2018 aux éditions Textuel.

devant leur écran d'ordinateur. Ils se sont rendu compte que c'était leur histoire collective. Certains jours dansés étaient liés à l'actualité, d'autres leur rappelaient l'automne ou l'hiver, et ils commençaient à se souvenir et raconter des histoires. J'étais en train de réaliser une archive dansée de ces histoires.

Chaque minute a fait l'objet d'une capture vidéo avec un parti pris esthétique affirmé...

J'ai mis instinctivement la caméra assez proche du sol, selon un point de vue d'enfant ou d'animal. C'est sûr qu'il y a quelque chose en moi de l'enfant ou de l'animal dans la ville, et c'est quelque part mon point de vue à travers des devenirs. Devenir enfant, animal, végétal, moléculaire, devenir imperceptible. Ce sont des imaginaires que je traverse. Pour ce qui est des couleurs et du cadre, cela me vient de mes années d'école d'art. Je fais instinctivement un cadre et j'ai une passion pour la couleur. C'est comme une seconde nature, cela ne me quitte pas. ♦

Propos recueillis par Véronique Giraud

initiatives
SAVEURS

DES PROJETS
À FINANCER ?

400€
DE BÉNÉFICES
EN MOYENNE

Organisez une vente
de chocolats de Pâques !

Avec la commande groupée, les familles
profitent du tarif préférentiel.

25% du montant de la vente pour vos projets !

Alex Olivier
100% CHOCOLATS DU CADRE



la qualité d'un maître chocolatier
français depuis 1977



DEMANDEZ VOTRE **KIT GRATUIT**
sur initiatives-saveurs.fr ou au **02 43 14 30 00**

alimentarium academy

Renversant

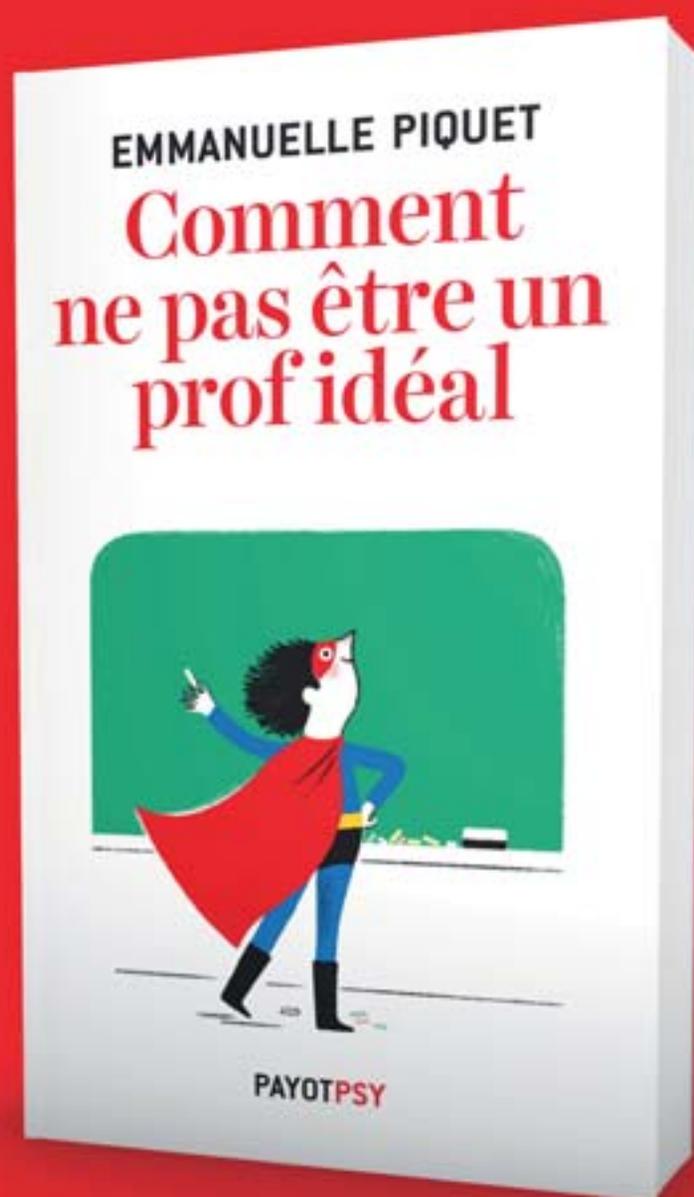
La nourriture ne subit pas
la loi de la gravité pour
aller de l'œsophage à
l'estomac. Très utile si l'on
mange la tête en bas.



C'est bon d'apprendre, de partager... de s'amuser.

academy.alimentarium.org

Décrochage scolaire, débordement, chahut,
harcèlement, conflit, échec, injonctions
paradoxaux, démotivation, objectifs
inatteignables, reproches, solitude...



En
librairie
le 10 janvier
2018

Une psy à l'écoute des profs !

PAYOT